



2010

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ

**APIJ** Agence Publique  
pour l'Immobilier  
de la Justice



# 2010 RAPPORT D'ACTIVITÉ



<b>PRÉAMBULE</b>	02
<b>PRÉSENTATION DE L'AGENCE</b>	03
Statut et missions	04
Conseil d'administration	05
Cadre conventionnel de réalisation des opérations confiées à l'Agence	07
<b>ORGANISATION DE L'AGENCE</b>	09
Direction générale	10
Directions de programme	10
Direction des affaires juridiques, administratives et financières (DAF)	11
La communication externe	14
Organigramme	15
Chiffres clés	15
Repères	16
<b>ACTIVITÉ 2010 DE L'AGENCE</b>	18
Contrat de performance	19
Conception, préparation et gestion des opérations commandées	22
<b>RAPPORT FINANCIER</b>	58
Données relatives à la gestion des opérations	59
Données relatives au budget de fonctionnement	65
Contrôle interne	70
<b>INDEX DES SIGLES UTILISÉS</b>	72

## PRÉAMBULE



Jean-Raphaël Alventosa,  
Président du Conseil d'administration de l'Agence

## ÉDITO DU PRÉSIDENT

Face à un ensemble de commandes, sans précédent dans son histoire, traduisant l'urgence des besoins de modernisation des implantations judiciaires et pénitentiaires, l'APIJ ne s'est pas contentée en 2010 de réorganiser sa production pour répondre à la demande, elle a finalisé avec sa tutelle son premier contrat triennal de performance.

Celui-ci traduit bien la volonté de cet opérateur de l'État de répondre au mieux aux exigences de sa mission de service public, en utilisant de manière déterminée toutes les ressources de la LOLF dans le domaine managérial.

Avec la mise en place de la comptabilité analytique, le renforcement du contrôle de gestion, le déploiement des enquêtes qualité, la gestion pointue de la connaissance de ses personnels, l'Agence consolide son approche d'opérateur performant et efficace de l'État.

Cette perspective doit permettre d'obtenir de nouveaux progrès dans la définition des conditions du développement durable, dans la dynamisation du recours à la maîtrise d'ouvrage publique pour la rendre toujours plus compétitive, dans la parution du guide de programmation judiciaire et dans le lancement du nouveau programme immobilier pénitentiaire.

Cette ambition est précisément formulée dans le rapport d'activité 2010 approuvé par le Conseil d'administration de l'Agence.

## ÉDITO DU DIRECTEUR

L'année 2010 a vu la mise sur orbite simultanée de la nouvelle génération de palais de justice et du nouveau programme immobilier pénitentiaire. L'Agence a reçu, successivement, depuis décembre 2008, 33 commandes d'études pour des constructions neuves ou des réhabilitations complètes de palais de justice, rendues nécessaires par leur vétusté ou les regroupements issus de la nouvelle carte judiciaire. Elle a fait aboutir une grande majorité des études préalables consécutives, permettant la passation de 17 commandes fermes en 2010. Pour réaliser dans des conditions optimales les études correspondantes, il convenait de finaliser le nouveau guide de programmation, qui repense entièrement la fonctionnalité et les performances attendues d'un palais de justice contemporain. Cette étape a été franchie à la fin de l'année et validée par la direction des services judiciaires.

Il fallait aussi moderniser les contrats d'ingénierie qui lient maître d'ouvrage et maître d'œuvre, pour y introduire les objectifs de performance attendus aujourd'hui de la conception et de la réalisation des bâtiments publics, de l'optimisation de l'exploitation-maintenance aux objectifs plus larges du développement durable, en passant par une meilleure maîtrise des délais d'études et une plus grande cohérence entre les projets architecturaux et les réponses des entreprises. Cette version très novatrice des marchés d'ingénierie a bien vu le jour en 2010. Dès lors, il a été possible de lancer 12 consultations de concepteurs sur ces bases nouvelles, autant de nouveaux projets qui seront donc choisis dès 2011 tandis que les autres consultations seront lancées en 2011.

Les programmes pénitentiaires n'ont pas été en reste. La modernisation du parc a franchi une nouvelle étape avec la livraison de 741 places, et les études et chantiers des projets du programme 13200 ont bien été menés dans les délais prévus, tandis que les études et évaluations techniques convergeaient pour permettre les premiers appels à candidature pour les contrats en partenariat public-privé des établissements de la nouvelle génération, un programme qui comportera au total quelque 25 établissements. Les opérations outre-mer franchissaient elles aussi de nouveaux caps destinés à rattraper l'important retard de modernisation de ces établissements, des Antilles et de la Guyane à la Polynésie en passant par Mayotte et Nouméa.

Le métier de maître d'ouvrage de bâtiments publics n'est jamais simple, la création des consensus, la vérification des études, la programmation des opérations, le déroulement des chantiers réservent leur lot permanent de surprises et de problèmes inattendus à résoudre. L'APIJ en a eu sa récolte en 2010 comme au cours de toutes les années précédentes. Cela ne l'a pas empêchée d'atteindre ses objectifs, officialisés par les commandes du



Jean-Pierre Weiss,  
Directeur général de l'Agence

ministère de la Justice et des Libertés, de progresser dans de nombreux domaines techniques et d'organisation et d'adapter ses méthodes à la mise en œuvre du programme sans précédent qui l'attend pour les années à venir.

En venant symboliquement clore l'exercice, la signature du contrat de performance a reflété cette dynamique et cette ambition.

PRÉSENTATION  
DE L'AGENCE

- 04 Statut et missions
- 05 Conseil d'administration
- 07 Cadre conventionnel de réalisation des opérations confiées à l'Agence

STATUT  
ET MISSIONS

Principal service constructeur du ministère de la Justice et des Libertés, l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) a pour mission de construire, rénover et réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, les bâtiments des services de la protection judiciaire de la jeunesse, les écoles de formation du Ministère, en France métropolitaine et outre-mer. Cet établissement public administratif participe également par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes immobiliers, en collaboration avec les directions centrales ministérielles. Il est expert conseiller et opérateur du Ministère, sa tutelle, sur des problématiques liées à l'immobilier : maîtrise du coût de la construction, politique d'assurances, développement durable, et exploitation-maintenance.



**Michel Mercier**  
Garde des Sceaux,  
ministre de la Justice et des Libertés

L'Agence est régie par le décret n° 2006-208 du 22 février 2006. Ce décret, pris notamment en application de l'article 205 de la loi du 9 mars 2004 relatif à l'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, a remplacé le décret de création de l'Agence (décret n° 2001-798 du 31 août 2001) en élargissant ses missions à des problématiques d'assistance générale et d'expertise, en diversifiant les modalités de réalisation des commandes publiques et en lui permettant d'exercer la totalité des prérogatives du maître d'ouvrage. Le décret a aussi étendu les compétences de l'Agence aux contrats de partenariat, conclus en application de l'article L. 2122-15 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) ou en application de l'ordonnance du 17 février 2004 modifiée.

Le décret n° 2010-43 du 12 janvier 2010 a officialisé la nouvelle dénomination de l'Agence devenue Agence publique pour l'immobilier de la Justice et remplace ainsi le nom originel d'« Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice et des Libertés ». Ce décret relatif à l'Établissement public du palais de justice de Paris a également simplifié les relations de gestion entre l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice et l'Établissement public du palais de justice de Paris (EPPJP), l'Agence ayant désormais la charge de recruter et gérer les personnels de l'EPPJP et de lui fournir ses moyens de fonctionnement. En contrepartie, l'EPPJP lui verse une rétribution déterminée dans les conditions fixées par une convention de gestion approuvée par les conseils d'administration de chacun des deux établissements début 2010.

CONSEIL  
D'ADMINISTRATIONCOMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'APIJ  
AU 31 DÉCEMBRE 2010 (17 MEMBRES)

## Président

- **M. Jean-Raphaël ALVENTOSA**,  
Conseiller maître à la Cour des comptes  
(décret du Président de la République du 13 décembre 2007)

## Membres de droit (7)

- **Le secrétaire général ou son représentant**  
(ministère de la Justice et des Libertés)
- **Le directeur de l'administration pénitentiaire ou son représentant**  
(ministère de la Justice et des Libertés)
- **Le directeur des services judiciaires ou son représentant**  
(ministère de la Justice et des Libertés)
- **Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant**  
(ministère de la Justice et des Libertés)
- **Le directeur du budget ou son représentant** (ministère chargé du budget)
- **Le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature ou son représentant** (ministère chargé de l'Écologie)
- **Le directeur général des collectivités locales ou son représentant**  
(ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration)



Le conseil d'administration

Personnalités désignées par arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés (7)

- **M. Alain OHREL\***,  
préfet de région honoraire, ancien conseiller d'État en service extraordinaire
- **M. Patrice MAYNIAL**,  
premier avocat général à la Cour de cassation
- **M. René ELADARI**,  
ingénieur général honoraire des ponts et chaussées
- **Mme Catherine HUSSON-TROCHAIN**,  
première présidente de la cour d'appel de Montpellier
- **M. François PION**,  
président du tribunal de grande instance de Marseille
- **M. Michel SAINT-JEAN**,  
directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris
- **M. Pascal VION**,  
directeur de la maison d'arrêt de Nanterre

Représentants du personnel de l'Agence élus dans les conditions fixées par arrêté du garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés (2)

- **M. Jean-Paul HERSANT**,  
directeur de programme  
(élections du 22 novembre 2007)
- **M. Grégory RENAUX**,  
responsable logistique  
(élections du 22 novembre 2007)



### BUDGET DE L'ÉTABLISSEMENT

En 2010, les recettes de l'établissement s'élèvent à 10,362 M€ HT. La subvention pour charge de service public initialement prévue, après mise en réserve, à 8,429 M€ HT a été réduite en exécution à 8,127 M€ HT.

Les dépenses s'établissent à 11,220 M€ HT. Les dépenses de personnel en représentent 66,6 %. Les autres dépenses de fonctionnement en représentent 32 % et les dépenses d'investissement 1,4 %.

Au terme de la gestion 2010, le résultat prévisionnel dégage une perte de 699 774 € qui, compte tenu des montants des amortissements, induit une insuffisance d'autofinancement de 567 144 € et, après prise en compte des acquisitions (budget d'investissement), un prélèvement sur le fonds de roulement de 724 147 €.

Le fonds de roulement qui, fin 2009, s'élevait à 1 949 506 €, est donc ramené au 31 décembre 2010 à 1 225 359 €.

### RÉUNIONS ET DÉLIBÉRATIONS

Le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises en 2010 : le 9 février, le 22 avril, le 14 octobre et le 17 décembre. Il a approuvé soixante-deux délibérations, dont vingt-cinq relatives à des opérations judiciaires, et vingt-trois à des opérations pénitentiaires. Deux délibérations ont concerné des contrats de partenariat public-privé : l'une porte avenant à la convention en vue de la réalisation du nouveau programme de construction d'établissements pénitentiaires (nouveau programme immobilier), l'autre porte avenant à la convention d'étude pour la réalisation en partenariat public-privé d'opérations immobilières judiciaires.

Une délibération a porté sur les règles imposées par le conseil aux validations de coût d'une opération aux différents stades de son avancement, quatre délibérations sont relatives au budget et à la gestion budgétaire, huit au fonctionnement de l'établissement (notamment, sur l'organisation générale du travail et des services), cinq aux démarches de progrès dont à la nouvelle programmation fonctionnelle et technique pénitentiaire, une relative au bilan du programme de progression, et deux au contrat de performance de l'Agence. La seconde a permis l'adoption de ce contrat.



## CADRE CONVENTIONNEL DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS CONFIÉES À L'AGENCE

L'APIJ intervient exclusivement sur commande de son conseil d'administration, ce qui permet de garantir la lisibilité de son action. Les mandats qu'elle reçoit de son conseil ont été simplifiés depuis l'adoption de l'article 205 de la loi du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité qui a permis à l'Agence d'être maître d'ouvrage de plein exercice, c'est-à-dire d'intervenir pour toutes les missions du maître d'ouvrage, de l'amont de la décision d'investissement à sa réalisation. Dans tous les cas, le périmètre des études, les objectifs de coût et les délais de réalisation sont précisés à la convention.



**Emmanuel Rebeille-Borgella**  
Secrétaire général du Ministère



**Mathieu Hérondart**  
Secrétaire général adjoint

Le décret de 2006 relatif au statut de l'Agence a redéfini l'ensemble du dispositif conventionnel permettant la réalisation des commandes passées à l'établissement. Il a laissé subsister les mandats, pour assurer la continuité des conventions en cours et, le cas échéant, permettre à l'Agence de conduire des opérations pour le compte de tiers, collectivités territoriales ou autres établissements publics. Mais il a surtout permis la conclusion, le 3 avril 2007, d'un protocole dit de maîtrise d'ouvrage entre le Ministère et l'Agence. Depuis lors, pour toutes les opérations à venir, un cadre unique fixe les obligations réciproques du Ministère et de l'Agence pour la conduite des projets, de leur conception à leur réalisation.



**Véronique Malbec**  
Directrice des services judiciaires



**Jean-Amédée Lathoud**  
Directeur de l'administration pénitentiaire

En amont de ses compétences de maître d'ouvrage pour le compte du Ministère, l'Agence est également acteur de premier rang pour la gestion des acquisitions foncières et de toutes les procédures associées (déclaration d'utilité publique, expropriation...). Les deux fonctions de maîtrise d'ouvrage et d'opérateur foncier sont étroitement liées, ce qui favorise la maîtrise des délais de réalisation des opérations et la lisibilité de l'action de l'Agence.

L'attribution de la maîtrise d'ouvrage de plein exercice à l'Agence lui permet d'agir au nom du Ministère mais elle ne réduit aucune des prérogatives essentielles du Ministère, à savoir la décision d'investir, la programmation fonctionnelle, l'approbation des projets et le contrôle des conditions de réalisation des missions confiées à l'Agence, lequel s'exerce notamment par l'approbation des décisions du conseil d'administration et la tutelle de l'établissement public.



#### AUTRES CONVENTIONS

Le 13 décembre 2004, l'Agence a passé avec le ministère de la Justice et des Libertés une convention définissant les modalités d'intervention de l'Agence dans la gestion du patrimoine immobilier du Ministère aux Antilles-Guyane. L'antenne Antilles-Guyane, outre la conduite des opérations confiées en propre à l'Agence dans ces départements d'outre-mer, assure des prestations de conseil et d'assistance aux services du Ministère pour l'entretien du patrimoine judiciaire et pénitentiaire. L'Agence gère également deux conventions d'assistance foncière, l'une pour des acquisitions dans le domaine pénitentiaire, l'autre pour la réalisation des acquisitions dans le domaine judiciaire. Cette convention a été renouvelée en juin 2010.

#### INTERVENTION POUR LE COMPTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'Agence a, en outre, signé fin 2006 avec la communauté d'agglomération du Grand Rodez une convention de mandat, relevant de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI), pour la réalisation de la nouvelle maison d'arrêt de Rodez, le ministère de la Justice et des Libertés ayant de son côté signé avec ladite communauté un protocole prévoyant une subvention de l'État à hauteur de 80 % du montant total de l'opération. Le montant de cette convention s'élève à 19,1 millions d'euros.



L'équipe Outre-Mer

## ORGANISATION DE L'AGENCE

- 10 Direction générale
- 10 Directions de programme
- 11 Direction des affaires juridiques, administratives et financières (DAF)
- 14 La communication externe
- 15 Organigramme
- 15 Chiffres clés
- 16 Repères

## DIRECTION GÉNÉRALE

L'Agence est dirigée depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007 par M. Jean-Pierre WEISS, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, reconduit dans ses fonctions par décret du président de la République du 29 juillet 2010 pour un second mandat de trois ans. Il est également Directeur général de l'Établissement public du palais de justice de Paris.

Le Directeur général préside chaque semaine le comité de direction (CODIR), composé de sept personnes : la directrice, adjointe au Directeur général, le directeur adjoint au Directeur général pour l'EPPJP et conseiller pour l'APIJ, le directeur juridique, administratif et financier, trois directeurs opérationnels en charge du pilotage et de la coordination des équipes de projet, et la chef de service des ressources humaines. Le CODIR, dont la composition a été renouvelée en 2010, est l'instance où sont débattus les dossiers stratégiques de l'Agence. Il valide aussi les documents de référence de l'Agence et prépare certaines décisions du Directeur général. Chaque CODIR donne lieu à un relevé de décisions, porté à la connaissance des personnels de manière hebdomadaire.

Le service de communication externe est également placé sous l'autorité directe du Directeur général.

Chaque mois, un conseil de direction, associant les membres du CODIR, les directeurs de programme et les chefs des services transversaux, débat de thèmes stratégiques et opérationnels concernant l'Agence.



L'équipe 4



Le comité de direction

## DIRECTIONS DE PROGRAMME

Les directions de programme, au nombre de 10, sont chargées de la réalisation des projets, à l'exception d'une d'entre elles, fonctionnelle, en charge plus spécifiquement de la programmation judiciaire et pénitentiaire depuis 2008. Les neuf autres directions de programme conduisent les opérations pénitentiaires et judiciaires dès la phase de la programmation et des études préalables et ce, jusqu'à leur livraison. Ces équipes de projet sont dirigées par un directeur de programme, qui encadre trois ou quatre chefs de projet, un(e) assistant(e) technique et une secrétaire. Les directeurs de programme et les chefs de projet sont ingénieurs ou architectes et disposent parfois des deux compétences.

Les portefeuilles d'activité des équipes comportent, pour la plupart d'entre elles, des opérations dans les domaines judiciaire et pénitentiaire.

Les opérations gérées, généralement complexes, les mettent en relation avec des administrations centrales et locales, des architectes, des entreprises, de nombreux acteurs externes, tant dans les domaines de la programmation que des études techniques.

La direction transversale de programmation s'attache à réaliser des outils mis à disposition des équipes et de leurs prestataires, afin de contribuer à la maîtrise de la qualité d'usage des bâtiments, à l'optimisation des coûts, à l'égalité entre les opérations, tout en favorisant la force de proposition des concepteurs et des exploitants. Ces outils partagés avec les services de la tutelle constituent autant de référentiels au service de l'assistance à la décision pour conduire les opérations judiciaires et pénitentiaires.

En veillant à l'évolution des orientations de la politique immobilière, des exigences et des pratiques des utilisateurs, cette direction intervient aux côtés des équipes opérationnelles pour la prise en compte dans tous les projets des concepts les plus à jour.

## DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES (DAF)

La direction juridique, administrative et financière apporte un appui transversal aux directions de programme, notamment en matière d'acquisition foncière, de conseil juridique et de gestion de la connaissance. Elle assure le pilotage des activités de l'Agence en produisant indicateurs, tableaux de bord et différents outils d'aide à la décision, anime le développement des ressources humaines et optimise l'utilisation des moyens financiers et matériels. Elle est également en charge du secrétariat du conseil d'administration et assiste les équipes opérationnelles et les services fonctionnels dans le déploiement de la démarche de contrôle interne.



La direction juridique, administrative et financière

## SERVICES TRANSVERSAUX D'APPUI AUX ÉQUIPES DE PROJET

### ○ SERVICE FONCIER ET URBANISME

Le service est en charge des recherches et des procédures d'acquisitions foncières menées pour le compte du Ministère. Il suit par ailleurs, en liaison avec les équipes, le déroulement des procédures d'urbanisme et intervient en appui ou conseil pour l'ensemble des analyses juridiques liées à des problématiques relevant de l'urbanisme, de l'environnement et de la domanialité. Son activité en 2010 s'est orientée autour de trois axes principaux : le conseil en urbanisme, la gestion des contentieux d'expropriation et d'urbanisme et la poursuite de l'acquisition de terrains, notamment dans le cadre du nouveau programme immobilier (NPI) de l'administration pénitentiaire. Il a, à cette fin, confié au CREDOC une étude sur les retombées socio-économiques de l'implantation des établissements pénitentiaires dans les territoires, dans une triple perspective d'identifier précisément et de quantifier les effets socio-économiques de leur implantation dans les territoires, de suivre leur évolution et de développer une analyse prospective des effets de futures implantations.

### ○ SERVICE JURIDIQUE ET DES MARCHÉS

Le service juridique et des marchés assiste les directions de programme et les services de l'Agence dans l'élaboration et la mise en œuvre des différents modes de passation de la commande publique. La prévention des contentieux et, le cas échéant, leur maîtrise, repose sur un travail précis des qualifications juridiques et de réduction des risques.

Une commission des marchés, réunie 41 fois au cours de l'année et dont le service juridique et des marchés assure le secrétariat, concourt à la réalisation de cet objectif. Chargée d'émettre des avis sur les propositions de sélection ou d'attribution ainsi que sur les projets d'avenants, cette instance collégiale examine annuellement au moins 20 % des marchés conclus par chaque service de l'Agence. Elle peut également être saisie, en amont desancements, sur la teneur des avis d'appel à la concurrence ou des pièces du dossier de consultation et contribue ainsi à unifier les pratiques des services.

Deux projets majeurs, conduits au cours de l'année 2010, sont également venus concrétiser cette ambition.

Tout d'abord, la définition des étapes procédurales, puis la préparation des documents contractuels destinés à la passation de deux accords cadres, conclus à l'issue d'un dialogue compétitif, destinés à la fourniture de dispositifs de fermetures sécurisées pour l'équipement d'établissements pénitentiaires.



Le service juridique

## LE NOUVEAU CONTRAT D'INGÉNIERIE

L'APIJ se doit de pouvoir garantir le respect des coûts des opérations qui lui sont confiées en veillant à ce que les délais et la qualité ne deviennent pas la variable d'ajustement de ces impératifs. Elle doit de surcroît, veiller à une très bonne maîtrise de l'exploitation et de la maintenance, et plus généralement à l'atteinte effective des objectifs de développement durable visés.



Pour relever tous ces défis, la comparaison entre les différentes formes alternatives de dévolution de la commande publique, en particulier la conception-réalisation ou le Partenariat Public Privé et la MOP n'est pas très favorable à cette dernière (loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée).

L'architecte doit cependant conserver une place centrale dans l'acte de concevoir et de construire, si l'on ne veut pas qu'à son tour l'architecture devienne la variable d'ajustement. Face aux nombreuses opérations qu'elle doit mener, l'APIJ a donc décidé d'engager en 2010 une réflexion sur cette problématique afin de répondre aux contraintes de coût, de délai et de maintenabilité, tout en garantissant la haute qualité architecturale et de représentation qui doit caractériser les palais de justice.

Ce travail s'est accompagné d'échanges qui ont reçu un accueil favorable de la profession et qui ont permis d'identifier des pistes de progrès qui se traduisent par des évolutions significatives pour les marchés à venir. Ces évolutions restent

bien évidemment dans le cadre de la MOP, permettent des avancées significatives dans le déroulement des études, la consolidation du partenariat Maîtrise d'Ouvrage/Maitrise d'œuvre, la synergie entre le concepteur et le réalisateur.

Elles résident dans la refonte de la phase étude, la mise en place d'une consultation sur Avant-projet (AVP) et le renforcement des missions du maître d'œuvre sur la phase chantier et la préparation de l'exploitation.

Les points d'arrêt dans les études sont limités en favorisant le dialogue permanent entre « utilisateur », maître d'ouvrage et maître d'œuvre. La consultation sur Avant-projet (AVP) permet de réduire les délais en engageant, dans une phase propice aux optimisations, les échanges entre le concepteur et l'entreprise. Le maître d'œuvre est davantage impliqué donc responsabilisé dans la phase exécution par la mise en place, sous son pilotage, d'un « schéma de contrôle de la qualité ». Enfin le sujet de l'usage est mieux appréhendé par le développement de nouvelles missions.

L'ensemble de cette réflexion doit permettre de rationaliser les missions du maître d'œuvre, renforcer son rôle au côté du maître d'ouvrage, tout en permettant aux opérations que nous avons à mener de bénéficier d'avancées significatives en matière de coût, de délai et de qualité.

Ensuite, la rédaction, en étroite collaboration avec un groupe de travail constitué au sein de l'Agence d'un nouveau contrat d'ingénierie pour les opérations de maîtrise d'ouvrage publiques (cf. encadré).

Par ailleurs, le service juridique et des marchés assure le secrétariat des jurys de concours de maîtrise d'œuvre, s'occupe du traitement des demandes de communication des documents administratifs, dispense des formations à l'intention des agents sur les circuits de paiement et concourt à la sensibilisation des agents au respect des règles déontologiques. Le service veille à répondre à toute sollicitation des équipes avec un souci constant de pertinence et de réactivité.

Au cours de l'année 2010, le service a été associé à la préparation et à la notification de 200 marchés d'un montant supérieur à 20 000 € HT et de 20 avenants, tout en assurant la dématérialisation de 130 procédures sur sa plateforme électronique. Le service a réceptionné 1 200 plis sur l'ensemble de l'année, et délivré 41 exemplaires uniques.

Le service est également chargé du traitement des réclamations, du suivi du règlement amiable des différends et de la gestion des dossiers contentieux.

À ce jour, le service juridique et des marchés suit deux procédures devant le comité de règlement amiable des litiges, huit expertises judiciaires et neuf instances en cours devant les tribunaux.

## ● CENTRE DE GESTION DE LA CONNAISSANCE

En 2010 le centre de ressources archives documentation de l'Agence s'est transformé en centre de gestion de la connaissance. Cette nouvelle dénomination a pour but de traduire les différents champs d'intervention du service : archives, documentation, mais aussi bibliothèque, Intranet, Internet, développement d'applications informatiques.

Le centre a assuré le versement de 80 mètres linéaires de documents d'archives, relatifs aux opérations de construction, au Département des Archives, de la Documentation et du Patrimoine du Ministère de la Justice et des Libertés (DADP).

Un important travail a été mené pour garantir la bonne conservation de documents iconographiques sur supports traditionnels (diapositives, ekta-chromes et tirages papier). En parallèle, un logiciel (Piwigo) permettant la mise en ligne des images numériques dont dispose l'Agence a été choisi. Il est en cours d'alimentation et permettra aux agents de consulter un fonds photographique particulièrement riche.

L'Intranet, acquis en 2008, s'est étoffé d'une nouvelle rubrique « boîte à outils ». Elle a été développée pour faciliter aux agents l'accès à l'information administrative ou technique dont ils ont besoin au quotidien.

Par ailleurs, le centre a poursuivi son activité d'accueil et de conseil, aussi bien en interne (équipes de projet) qu'en externe (étudiants chercheurs), tant sur le plan archivistique que documentaire.

## SERVICES DE GESTION DES RESSOURCES

### ● SERVICE DU FINANCEMENT DES OPÉRATIONS ET DU CONTRÔLE DE GESTION

Le service a trois missions distinctes.

Il constitue, d'une part, le service ordonnateur des dépenses et des recettes pour les opérations réalisées par l'Agence. À ce titre, il retrace dans les écritures de l'Agence tous les engagements comptables et les mandats.

D'autre part, il prépare les demandes budgétaires en autorisations d'engagements et en crédits de paiement, établit les tableaux de bord de consommation de ces ressources et suit la trésorerie des opérations d'investissement. À ce titre, il a des relations régulières avec l'agence comptable et, très régulièrement, il échange des informations avec les directions ministérielles et le contrôle financier. Il met à la disposition des équipes, en temps réel, des éléments financiers sur les différents points de gestion des opérations.

Par ailleurs, il déploie les différents outils du contrôle de gestion mobilisés par la Direction générale pour le pilotage des opérations de l'Agence. Ce rôle s'est considérablement développé sur les trois derniers exercices. Il publie aussi tous les mois un tableau de bord immobilier regroupant les données et échéances essentielles de toutes les opérations actives. Ce tableau est utilisé régulièrement en interne, notamment lors des réunions hebdomadaires de revues de projets, mais aussi à l'externe, lors des réunions mensuelles avec les directions métiers du Ministère.

Le service est également le conseil des équipes opérationnelles pour l'établissement des coûts prévisionnels des opérations. Il développe des modélisations pour la prévision et le suivi des plannings et des délais.

Une démarche de mise en place d'une comptabilité analytique au sein de l'Agence a été initiée en 2010, devant permettre à terme de connaître les coûts complets de maîtrise d'ouvrage à chaque opération menée par l'Agence.



Service ressources humaines

### ● SERVICE RESSOURCES HUMAINES

En 2010, le service des ressources humaines de l'Agence a eu en charge, dans tous les aspects de la carrière, la gestion d'un effectif qui est passé de 102 à 112 de décembre 2009 à 2010 (dont 15 à l'EPPJP) pour 108,8 ETPT (équivalent temps plein travaillé).



Service foncier et urbanisme

En effet, depuis le décret n° 2010-43 du 12/1/10, l'APIJ gère maintenant directement les personnels et moyens de fonctionnement de l'Établissement public du palais de justice de Paris sur la base d'une convention de gestion passée entre les deux établissements.

Le recrutement de 25 agents et le départ de 15, hors emplois temporaires, ont entraîné une rotation des personnels de 20 %. Pour accompagner cet important renouvellement, les actions de formation (3,6 jours de formation par agent et par an en moyenne) ont surtout porté sur la transmission de la culture interne : environnement pénitentiaire et judiciaire, différents modes de dévolution de la commande publique, dont notamment, mais pas uniquement, par des contrats de partenariat.

L'année 2010 a vu l'aboutissement de la réalisation du référentiel de compétences consacré aux métiers opérationnels, la validation en fin d'année du nouveau cadre de gestion des personnels qui assouplit la gestion des carrières et la création d'une commission consultative paritaire. Le comité technique paritaire a siégé quatre fois, le comité d'hygiène et sécurité deux fois.



Mission communication

#### ○ SERVICE DU BUDGET ET DE LA LOGISTIQUE

Le service gère le budget de fonctionnement de l'établissement, établit les prévisions budgétaires, effectue les opérations comptables relatives aux dépenses et aux recettes et assure la responsabilité des locaux et de la logistique, ainsi que de la maintenance des moyens informatiques.

#### Les éléments clés de la gestion 2010

- L'APIJ a mis en œuvre à compter du mois de septembre, la clause de résiliation partielle de surfaces incluses dans son bail en date du 27 juillet 2007. L'année 2010 a également été marquée par la renégociation du loyer, aboutie, avec l'aide de France Domaine. Ces deux éléments conjugués ont permis une forte baisse du montant du loyer et l'application des normes de France Domaine.
- De nombreux réaménagements et rationalisations des locaux ont été effectués en 2010 notamment pour accompagner le resserrement des agents après restitution des surfaces.
- De nombreux marchés ont été passés : pour le choix d'une nouvelle agence de voyage, pour la sécurisation des locaux, pour le renouvellement du marché des imprimantes réseau, pour le choix d'un nouveau prestataire de maintenance informatique, pour le renouvellement de consommables et pour la réservation de salles de jury.
- Et de nombreuses mesures ont été prises pour renforcer la sécurité physique et informatique de l'Agence (cryptage, dispositif d'alarme et vidéo surveillance, contrôle de l'accès aux étages...).

Le détail du budget de fonctionnement et des conditions de son exécution est présenté dans le rapport financier (dernière partie du rapport d'activité).

## LA COMMUNICATION EXTERNE

La communication externe est pilotée par la responsable de communication, placée sous l'autorité directe du Directeur général. L'Agence axe principalement sa communication sur les projets dont elle a la charge, en appui de la politique gouvernementale dans les domaines pénitentiaire et judiciaire.

Les actions de communication entreprises (supports éditoriaux pour les opérations livrées et numériques pour les opérations en cours, événements...) servent à valoriser la modernisation du parc judiciaire, dans le cadre de l'application de la réforme de la carte judiciaire, et du parc pénitentiaire, conformément aux nouvelles orientations stratégiques arrêtées par le garde des Sceaux. Une présentation de la politique de communication de l'Agence a été faite au conseil d'administration.



Secrétariat de direction

## ORGANIGRAMME APIJ / EPPJP AU 31/12/2010



## CHIFFRES CLÉS

L'Agence pilote une centaine de projets en cours d'étude ou de réalisation représentant un portefeuille d'opérations d'environ **2,5 milliards d'euros** en autorisations d'engagements.

Au 31 décembre 2010, l'Agence gère **40 opérations judiciaires** dont 21 en phase opérationnelle, 12 en études préalables et 7 en garantie de parfait achèvement, d'une part, et **80 opérations pénitentiaires**, 24 en phase opérationnelle, 37 en études préalables et 19 en garantie de parfait achèvement.



Centre de Gestion et de la Connaissance

## REPÈRES



## JANVIER

■ **4 JANVIER**  
OUVERTURE DU NOUVEAU TRIBUNAL  
D'INSTANCE DE FORT-DE-FRANCE.

**20 JANVIER**  
Vœux du Directeur général aux  
personnels de l'APIJ et de l'EPPJP.

**25 JANVIER**  
Réunion de lancement de l'opération  
de réhabilitation du palais de justice  
d'Hagenau.



## FÉVRIER

**8 FÉVRIER**  
Visite du nouveau tribunal d'instance  
de Fort-de-France par le secrétaire  
d'État auprès du ministre de la Justice  
et des Libertés.

**9 FÉVRIER**  
Conseil d'administration de l'APIJ.

■ **16 FÉVRIER**  
ACHÈVEMENT DES TRAVAUX  
DE RÉNOVATION DES BUREAUX  
POUR LE RELOGEMENT  
PROVISOIRE DU TRIBUNAL  
D'INSTANCE DE MEAUX.

## MARS

**3 MARS**  
Réunion de lancement de l'opération  
de regroupement des juridictions de Foix.

**17 MARS**  
Réunion d'atterrissage préalable  
à la remise des clés de la tripale D3  
de Fleury-Mérogis.

**19 MARS**  
Réunion de lancement de l'opération  
de regroupement des juridictions  
de Saint-Malo.

■ **31 MARS**  
CÉRÉMONIE DE REMISE DES CLÉS  
DU TRIBUNAL DE COMMERCE  
ET CONSEIL DE PRUD'HOMMES  
DE BOBIGNY.



## AVRIL

**1<sup>ER</sup> AVRIL**  
Réunion de lancement pour la création  
de la cité judiciaire de Béziers.

■ **16 AVRIL**  
JURY POUR LE CHOIX DU PROJET  
DU CENTRE PÉNITENTIAIRE  
D'ORLÉANS-SARAN.

**30 AVRIL**  
Notification des marchés pour  
la rénovation des bâtiments centraux  
et des parloirs provisoires  
de Fleury-Mérogis.



## MAI

**11 MAI**  
Réunion de lancement pour  
l'opération de regroupement  
des juridictions caennaises.

**17 MAI**  
Séminaire du conseil de direction  
dédié au développement durable.

**20 MAI**  
Réunion du comité technique paritaire  
et du comité d'hygiène et de sécurité.

■ **27 MAI**  
EXAMEN DES CANDIDATURES  
POUR LA CONSTRUCTION DE  
L'EXTENSION DU CENTRE  
PÉNITENTIAIRE DE RÉMIRE-  
MONTJOLY.



## JUIN

**3 JUIN**  
Réunion d'atterrissage préalable  
à la remise des clés de la tripale D3  
de Fleury-Mérogis.

**8 JUIN**  
Accueil d'une délégation marocaine  
à l'APIJ.

**14 JUIN**  
Réunion de lancement de l'opération  
de regroupement des juridictions de  
Foix.

■ **21 JUIN**  
CÉRÉMONIE DE REMISE  
DES CLÉS DE LA TRIPALE D3  
DE FLEURY-MÉROGIS.

## JUILLET

**1<sup>ER</sup> JUILLET**  
Accueil d'une délégation algérienne.

**6 JUILLET**  
Accueil d'une délégation libanaise.

**7 JUILLET**  
Notification du marché en conception-  
réalisation pour la construction du  
centre pénitentiaire d'Orléans-Saran.

**27 JUILLET**  
Inauguration de la tripale D3 de  
Fleury-Mérogis par Michèle Alliot-  
Marie, garde des Sceaux.

■ **29 JUILLET**  
INAUGURATION DU CENTRE  
PÉNITENTIAIRE DU HAVRE  
PAR MICHÈLE ALLIOT-MARIE,  
GARDE DES SCEAUX.



## AOÛT

**2 AOÛT**  
Achèvement de l'opération  
de démolition de la maison d'arrêt  
Saint-Roch à Toulon.

**25 AOÛT**  
Achèvement des travaux de  
confortement de l'annexe Sirey  
dans le cadre de l'opération  
du palais de justice de Périgueux.

■ **30 AOÛT**  
AFFERMISSEMENT DE  
LA TRANCHE CONDITIONNELLE  
POUR LA RÉALISATION  
DES TRAVAUX DE LA MAISON  
CENTRALE DU PAS-DE-CALAIS.



## SEPTEMBRE

**1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE**  
Réunions d'atterrissage préalables  
aux remises des clés des quartiers  
de semi-liberté et centres pour  
peines aménagées d'Aix-Luynes  
et d'Avignon-Le Pontet.

■ **15 SEPTEMBRE**  
RÉUNION D'ATTERRISSEMENT  
PRÉALABLE À LA REMISE  
DES CLÉS DU QUARTIER  
DE SEMI-LIBERTÉ ET CENTRE  
POUR PEINES AMÉNAGÉES  
DE BORDEAUX-GRADIGNAN.

**21 SEPTEMBRE**  
Réunion de décollage de l'opération  
de réalisation du futur palais de justice  
de Limoges.

**24 SEPTEMBRE**  
Réunion de décollage de l'opération  
de regroupement des juridictions  
perpignanaises.

**28 SEPTEMBRE**  
Réunion exceptionnelle du comité  
technique paritaire et du comité  
d'hygiène et de sécurité.

**30 SEPTEMBRE**  
Réunion de décollage pour l'opération  
de réalisation du futur palais de justice  
de Bourg-en-Bresse.

Examen des candidatures pour le  
choix du groupement en conception-  
réalisation dans le cadre de l'opération  
de réalisation de 7 quartiers nouveau  
concept.



## OCTOBRE

**1<sup>ER</sup> OCTOBRE**  
Réunion de décollage de l'opération  
d'extension du palais de justice de  
Douai.

**14 OCTOBRE**  
Conseil d'administration de l'APIJ.

**20 OCTOBRE**  
Jury de sélection des candidatures  
de maîtrise d'œuvre pour la  
démolition-reconstruction de l'annexe  
Sirey dans le cadre de l'opération du  
palais de justice de Périgueux.

■ **27 OCTOBRE**  
VISITE DE VÉRONIQUE MALBEC,  
DIRECTRICE DES SERVICES  
JUDICIAIRES À L'APIJ.



## NOVEMBRE

**4 NOVEMBRE**  
Notification du marché pour l'extension  
de 75 places du centre pénitentiaire de  
Rémire-Montjoly.

■ **16 NOVEMBRE**  
CÉRÉMONIE DE REMISE DES CLÉS  
DES QUARTIERS DE SEMI-LIBERTÉ  
ET CENTRES POUR PEINES  
AMÉNAGÉES D'AIX-LUYNES  
ET D'AVIGNON-LE-PONTET

**18 NOVEMBRE**  
Réunion du comité technique paritaire  
et du comité d'hygiène et de sécurité.

**19 NOVEMBRE**  
Cérémonie de remise des clés  
du quartier de semi-liberté  
et centre pour peines aménagées  
de Bordeaux-Gradignan.

**22 NOVEMBRE**  
Jury de sélection des candidatures  
de maîtrise d'œuvre pour le futur  
palais de justice de Pointe-à-Pitre.

**26 NOVEMBRE**  
Élections des représentants  
du personnel.



## DÉCEMBRE

**8 DÉCEMBRE**  
Jury de sélection des candidatures  
de maîtrise d'œuvre pour le palais de  
justice de Béziers.

**9 DÉCEMBRE**  
Jury de sélection des candidatures  
de maîtrise d'œuvre pour le palais de  
justice de Saint-Malo.

■ **17 DÉCEMBRE**  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'APIJ.

# ACTIVITÉ 2010 DE L'AGENCE

- 19 Contrat de performance
- 22 Conception, préparation et gestion des opérations commandées

## 3

### CONTRAT DE PERFORMANCE

#### RAPPEL DU PROJET ET SYNTHÈSE

##### • UNE NOUVELLE STRATÉGIE POUR 2011-2013

L'APIJ a défini pour les trois années à venir ses orientations stratégiques, qu'elle a formalisées dans un contrat de performance signé avec le ministère de la Justice et des Libertés et le ministère en charge du Budget en décembre 2010.

La signature du contrat de performance constitue un événement majeur pour l'Agence. Elle représente l'aboutissement du plan de progression initié à fin 2008 et l'engagement dans une nouvelle phase. Alors que le ministère de la Justice et des Libertés va consentir ces prochaines années des efforts supplémentaires dans le domaine immobilier, tant pour les juridictions que pour les prisons, l'APIJ voit se renforcer son rôle d'expert privilégié de la stratégie immobilière ministérielle. La signature du contrat de performance marque ainsi le soutien plein et entier de l'État à la réalisation de cette ambition et permet à ce dernier de se doter d'un instrument de dialogue et de transparence avec l'Agence.

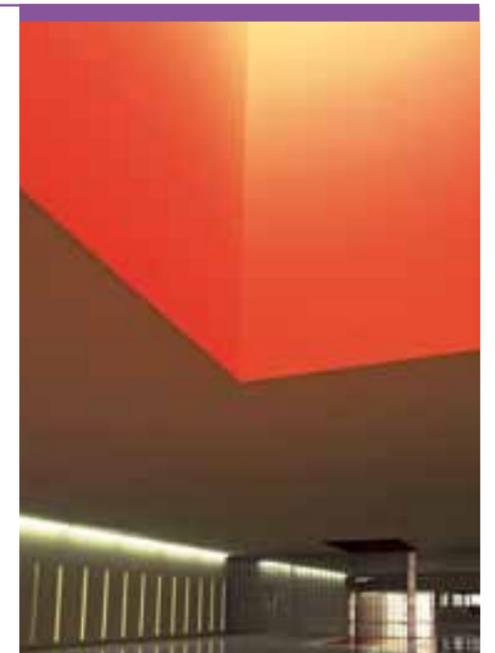
L'élaboration du contrat a ainsi été l'occasion de créer une nouvelle dynamique, accentuée par la mise en place de nouveaux instruments de pilotage et le soutien indéfectible des autorités de tutelle.

Le Contrat de performance a défini trois orientations stratégiques. Il vise à renforcer la capacité d'expertise de l'Agence au service d'opérations immobilières complexes. Il conforte la démarche de maîtrise des coûts, des délais et de la qualité des constructions entreprises par l'Agence en mettant également l'accent sur leur maintenance. Il améliore la mesure de l'efficacité de l'établissement public dans différents domaines, notamment en matière de gouvernance, de gestion des ressources humaines et financières, de l'information comptable et de la conduite des opérations.

La mise en œuvre de ces orientations stratégiques ainsi que les résultats atteints font l'objet d'un suivi annuel entre l'APIJ, le ministère de la Justice et des Libertés et le ministère en charge du Budget. Leur réalisation est également pilotée et évaluée en interne, dans le cadre de revues de projet de performance qui mobilisent l'ensemble des équipes et des personnels de l'Agence.



Assistants du Directeur Général



#### PRINCIPALES THÉMATIQUES TRANSVERSALES

##### • LES ÉTUDES PROSPECTIVES DE PROGRAMMATION

**Dans le domaine pénitentiaire,** la mise en œuvre de la loi pénitentiaire de novembre 2009 a nécessité la refonte du programme pénitentiaire de référence, afin de traduire dans ce programme les nouvelles orientations prises en matière d'amélioration des conditions de détention des personnes détenues, et de travail des personnels. Ceci se traduit par exemple, par la mise en place d'un outil permettant l'évaluation quantitative des besoins pour satisfaire les 5 heures d'activités par jour et par détenu édictées dans le nouveau fonctionnement pénitentiaire, par le déploiement des locaux adaptés à l'exercice professionnel de tous les intervenants en milieu carcéral, par l'adaptation des exigences de sûreté. L'estimation des flux de personnes au sein des établissements a permis aussi de développer une réflexion sur l'organisation des plans masse et des circulations. Les études prospectives en matière de qualité architecturale pour définir un environnement anti-anxiogène ont abouti à la définition de nouvelles orientations visant au développement du verdissage des espaces extérieurs et de la lumière naturelle dans les bâtiments. Le retour d'expérience sur les établissements livrés a permis également de préciser nos exigences techniques.



Dans le domaine judiciaire, l'élaboration du guide de programmation des palais de justice a renouvelé les références en matière d'exigences et de performances à atteindre dans le cadre de constructions judiciaires.

C'est dans une démarche consensuelle avec les utilisateurs qu'ont été exprimés les principes fondateurs de cette programmation générique et par juridiction associant qualité fonctionnelle et architecturale, objectifs de sûreté et définition technique des bâtiments. Ce guide déjà largement diffusé fera l'objet d'une publication en 2011.

La direction de la programmation conduit une veille des évolutions du système judiciaire et des pratiques juridictionnelles et concrétisera l'actualisation des guides de programmation chaque année. Certains thèmes feront l'objet d'approfondissements particuliers pour être mieux pris en considération dans les programmes opérationnels. L'un des axes importants à venir est celui de l'exploitation maintenance.

L'ensemble des actions s'effectue en étroite collaboration avec le service spécialisé en économie du bâtiment de l'agence (SCGFO), pour la mesure prévisionnelle des incidences des évolutions programmatiques.

#### ● LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un comité de pilotage, présidé par le Directeur général, a été constitué au sein de l'Agence, afin de définir et de coordonner les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la politique d'exemplarité de l'État. Un programme de travail a ainsi été établi, portant principalement sur la veille réglementaire, la réalisation d'audits énergétiques et l'intégration des objectifs de développement durable dans les nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires.

L'Agence a poursuivi, en lien avec le Secrétariat Général, ses relations avec la direction du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement [MEDDTL] en charge de l'élaboration de la nouvelle réglementation thermique « RT 2012 ». Compte-tenu des spécificités pénitentiaires, les bâtiments situés à l'intérieur de l'enceinte ne sont pas soumis aux exigences de consommation énergétique maximale de la nouvelle réglementation mais l'Agence se fixe de nombreux objectifs en la matière. Concernant les palais de justice, l'Agence a engagé des calculs de simulation, afin que le MEDDTL prenne en compte un seuil réaliste de consommation énergétique dans le futur arrêté relatif aux constructions publiques.

L'Agence a par ailleurs mené les audits énergétiques des palais de justice en réhabilitation ou en extension : Bobigny, Chalon-sur-Saône, Douai, La Rochelle, Laon, Lille, Marseille Monthyon, Meaux, Périgueux, Poitiers, Quimper, Saint-Brieuc. Dans le cadre du projet de contrats de performance énergétique pénitentiaire, elle a évalué en 2010 les performances de 46 établissements.

L'élaboration des programmes génériques pénitentiaires et judiciaires a été l'occasion de définir une stratégie immobilière en déclinant les cibles de développement durable autour de quatre priorités : les économies d'énergie, la facilité de maintenance, le confort visuel et thermique, l'insertion environnementale, auxquelles s'ajoute la qualité sanitaire de l'eau pour les établissements pénitentiaires. Ces priorités sont rappelées dans les règlements de consultation des opérations entrées en phase opérationnelle et constituent désormais un critère d'analyse des offres. En parallèle, un outil de suivi a été mis au point, afin de vérifier aux différentes phases des études puis de chantier, le respect des performances requises. Ces priorités auront un fort impact sur la conception, la réalisation et l'exploitation des bâtiments. Une formation devra être imaginée lors des livraisons pour familiariser les utilisateurs à ces bâtiments d'une nouvelle génération.



#### ● LA PROGRESSION DES SAVOIR-FAIRE EN PPP

Dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la Justice de 2002, l'APIJ s'est vue confier la mission de réaliser 10 établissements pénitentiaires selon les modalités du partenariat public-privé. Sept des dix établissements ont été livrés en 2008 et 2009, la remise des clés des trois autres établissements étant prévue pour 2011. Les conditions de réalisation, de livraison et les premières années d'exploitation de ces établissements permettent de dresser un bilan positif de ces réalisations aussi bien sur le plan des coûts des opérations, des délais de réalisation et de la qualité des constructions.



L'expérience réussie de ces réalisations et l'expertise reconnue de l'APIJ dans le domaine des partenariats publics-privés ont conduit la Chancellerie à envisager le recours au PPP pour le futur programme pénitentiaire et pour la réalisation de quelques palais de justice parmi lesquels les palais de justice de Paris et de Caen, Lille et Perpignan.

Le recours élargi au PPP envisagé par la Chancellerie a amené l'Agence à se doter des outils nécessaires pour définir, faire vivre et partager une doctrine en matière de partenariat public-privé. Ainsi, le comité de pilotage PPP interne piloté par le Directeur général s'est réuni 7 fois au cours de l'année 2010. Dans cette perspective, un effort particulier a été engagé en matière de formation des directeurs de programme et des chefs de projet : 8 ont ainsi participé et obtenu leur diplôme de l'école des PPP mise en place par la MAPPP. 2010 a également vu la mise à jour de l'ensemble des conventions PPP de l'Agence permettant ainsi de réunir les moyens nécessaires aux équipes pour piloter de telles procédures.

La réalisation des évaluations préalables pour ces différents projets, a conduit l'Agence à développer notamment une méthodologie de quantification des coûts et d'analyse des risques dont les principes ont été discutés avec la MAPPP et la direction du budget. Cette méthodologie, largement partagée au sein de l'Agence constitue la base à l'élaboration des évaluations préalables déjà présentées à la MAPPP comme celles qui le seront dans le courant de l'année 2011.

L'Agence poursuit en parallèle un travail de réflexion sur les pistes d'optimisation à mettre en œuvre pour garantir à l'État le meilleur équilibre loyer/risques. Dès 2009, l'Agence a conduit une étude sur le coût de financement des contrats PPP avec pour objectif d'expertiser, sur la base des contrats déjà signés par l'Agence mais également d'expériences extérieures au ministère de la Justice et des Libertés, le coût financier des contrats et de dégager des pistes afin de mesurer et d'optimiser les performances financières des futurs contrats. L'importance du programme PPP envisagé pour les années à venir a conduit l'Agence à développer en son sein un groupe de travail méthodologique chargé de définir des éléments de doctrine. En 2010, ce groupe de travail a particulièrement été amené à réfléchir sur le périmètre des contrats et l'allotissement des sites, dans la perspective de rechercher une meilleure concurrence. Avec le lancement des dialogues compétitifs en 2011, son objectif sera d'organiser le partage de l'information entre les équipes de l'Agence sur les points sensibles des contrats et les éléments de négociation du partage des risques en discussion avec les candidats aux consultations.

Enfin, sur la base des retours d'expériences des premiers établissements livrés, l'Agence s'est engagée à travers le contrat de performance à faire progresser la maîtrise de l'exécution des contrats PPP et les conditions d'application de ces contrats pendant l'exploitation des bâtiments. Ainsi en lien avec les futurs utilisateurs des contrats, la direction des services judiciaires et la direction de l'administration pénitentiaire, l'Agence engage une réflexion visant à définir, pour les futurs contrats, les conditions d'un partenariat équilibré entre le partenaire public et le partenaire privé.

## CONCEPTION, PRÉPARATION ET GESTION DES OPÉRATIONS COMMANDÉES

### LES OPÉRATIONS JUDICIAIRES

L'année 2010 a été marquée dans le champ judiciaire par l'aboutissement de 21 études préalables sur les 32 confiées à l'APIJ fin 2008, tant en métropole qu'outre-mer, après l'interruption du programme judiciaire, consécutive à la mise en chantier de la nouvelle carte judiciaire. Les conclusions de ces études préalables, en application du guide de programmation des palais de justice, ont confirmé et consolidé les hypothèses de coût plafond initial, sauf quand les effectifs ou les périmètres judiciaires évoluaient. Parmi ces opérations, la Chancellerie a officialisé en 2010 devant le conseil d'administration de l'APIJ la commande opérationnelle de 17 d'entre elles, ouvrant ainsi dès fin 2010 autant de procédures de sélection des maîtres d'œuvre qui aboutiront courant 2011 et qui s'appuieront sur la réforme de l'ingénierie souhaitée et mise en œuvre par l'APIJ.

De plus, outre le futur palais de justice de Paris, la programmation budgétaire revue mi-2010 a retenu trois opérations judiciaires (Caen, Perpignan et Lille) qui seront réalisées en ayant recours aux modalités du partenariat public-privé. Ainsi, en 2010, a été obtenu l'avis favorable de la MAPP pour l'évaluation préalable pour le palais de justice de Caen dont la consultation PPP pourra s'ouvrir dès début 2011. Les modalités de dialogue compétitif seront adaptées afin de préserver toute la place à l'architecture pour répondre de façon pleinement satisfaisante à l'enjeu symbolique et urbain que représente un palais de justice.

En matière de chantiers judiciaires, l'APIJ a livré en mars 2010 dans les coûts, les délais et la qualité exigés le TC/CPH de Bobigny qui a bénéficié directement des avancées de l'APIJ en matière d'accompagnement de la prise en main de l'ouvrage par les utilisateurs : réunion d'atterrissage, sensibilisation des utilisateurs au développement durable, assistance à la préparation des marchés d'exploitation-maintenance, ...

Enfin, face à la difficulté inattendue survenue pour la Cour d'Appel de Fort-de-France, dans les réponses des entreprises à l'appel d'offres travaux, l'APIJ a proposé une solution de nature à préserver les ressources publiques tout en limitant l'impact calendaire de la situation créée.

#### LE PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE, L'ARCHITECTURE DES PALAIS DE JUSTICE

Le programme exprime la convergence des exigences en matière de qualité architecturale, de haute performance d'usage des espaces, et de conception technique maîtrisée du bâtiment. Il ne cherche pas à cumuler des paramètres multiples, mais invite les concepteurs (et les exploitants) à réaliser des projets qui croisent très en amont l'ensemble des indicateurs pour une qualité globale affirmée.

La signature architecturale des édifices judiciaires, leur insertion urbaine réussie, recouvrent une ambition forte du maître d'ouvrage, intrinsèquement liée au développement durable et à une dimension citoyenne. Les coûts d'opération estimés dès le programme traduisent la volonté de conforter et de cadrer le plus possible cette orientation majeure.

L'ensemble des objectifs qualitatifs et quantitatifs du programme, associés à l'évaluation du contexte opérationnel, se traduit par l'écriture d'une feuille de route à tenir pour chaque palais de justice, dont le programme est l'une des pages essentielles.

Les principes fondateurs du programme judiciaire positionnent le justiciable – dont les personnes détenues au cœur du dispositif – pour une prise en considération optimale (accueil, confidentialité, échanges avec les avocats...). Les conditions d'exercice des professionnels (magistrats, greffiers, etc.) doivent être facilitées par une qualité fonctionnelle et technique des locaux, apte aux échanges rapides des informations, à la transmission dématérialisée, et à la flexibilité des surfaces.

Enfin, il est attendu des concepteurs une réelle capacité à renouveler le vocabulaire architectural et technique tout en proposant un patrimoine judiciaire porteur de sens.

### CARTE DES OPÉRATIONS JUDICIAIRES CONFIEES À L'AGENCE AU 31 DÉCEMBRE 2010

#### En phase opérationnelle

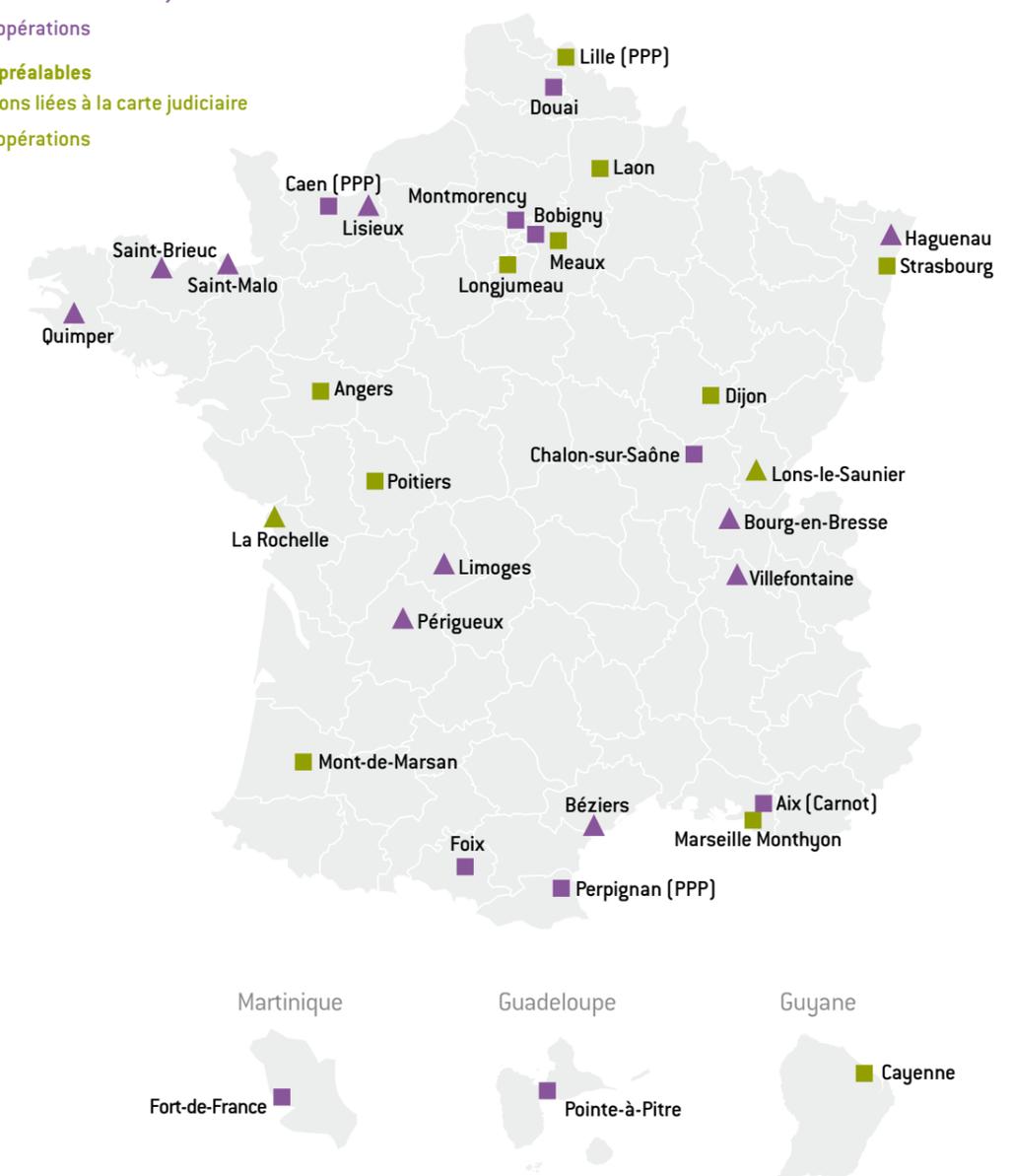
▲ Opérations liées à la carte judiciaire

■ Autres opérations

#### En études préalables

▲ Opérations liées à la carte judiciaire

■ Autres opérations



## OPÉRATIONS JUDICIAIRES

## PALAIS DE JUSTICE ACHEVÉS ET LIVRÉS

TC CPH DE BOBIGNY  
SEINE-SAINT-DENIS (93)

## CALENDRIER

**Septembre 2008** : démarrage des travaux  
**31 mars 2010** : remise des clés  
**31 mai 2010** : mise en service

## CHIFFRES CLÉS

**38** magistrats et **85** fonctionnaires  
**5** salles d'audience  
**4 300 m<sup>2</sup>** SU  
**22,2 M€** toutes dépenses confondues

## CONTRACTANTS

**Maîtrise d'œuvre** : Atelier 234 / SAS Mizrahi  
**Entreprise** : Campenon Bernard Construction (groupe Vinci)  
**Conducteur d'opération** : DDE 93  
**Principaux prestataires** :  
 • **BCT** : Batiplus  
 • **SPS** : BECS  
 • **AMO** : SETEC (exploitation maintenance), Jones Lang Lassalle (mobilier), SEV (signalétique)



234 (architecte)

## La première étape du relogement des juridictions de Bobigny achevée

Après 16 mois de chantier, le nouveau bâtiment accueillant le tribunal de commerce (TC) et le conseil de prud'hommes (CPH) de Bobigny a été ouvert au public en mai 2010. La livraison de ce bâtiment clair, spacieux et fonctionnel, situé à proximité du palais de justice actuel, constitue la première étape du relogement des juridictions qui se poursuit par la restructuration et l'extension du palais de justice existant pour y installer le TGI et le TI.

## OPÉRATIONS JUDICIAIRES

## CHANTIERS ET ÉTUDES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE EN COURS

PALAIS DE JUSTICE  
DE PÉRIGUEUX  
DORDOGNE (24)

Implanté actuellement sur deux bâtiments, le Palais Montaigne et le bâtiment Sirey, le palais de justice de Périgueux souffre de la vétusté de ses locaux et de leur manque de fonctionnalité. L'opération de réhabilitation vise à créer des pôles distincts afin de faciliter le fonctionnement des services, permettre aux utilisateurs de bénéficier d'un outil de travail résolument moderne et d'une meilleure sécurisation des lieux. À cet effet, le Palais Montaigne sera entièrement restructuré et remis aux normes pour accueillir le pôle pénal du TGI. Le bâtiment Sirey sera démolé et reconstruit en un nouveau bâtiment qui accueillera l'ensemble des fonctions civiles du TGI et du TI.

## CALENDRIER

**2010** : désignation du maître d'œuvre pour la reconstruction du bâtiment Montaigne, sélection des maîtres d'œuvre qui candidateront pour la reconstruction du bâtiment Sirey  
**2015** : remise des clés

## CHIFFRES CLÉS

Au total, **76** magistrats et fonctionnaires

## PALAIS MONTAIGNE

Surface : **3 600 m<sup>2</sup>** SHON

## BÂTIMENT SIREY

Surface : **1 600 m<sup>2</sup>** SHON

## CONTRACTANTS

**Maître d'œuvre Palais Montaigne** : CETAB / Lafitte  
**AMO** : SEMIPER

PALAIS DE JUSTICE  
DE CHALON-SUR-SAÔNE  
SAÔNE-ET-LOIRE (71)

Le palais de justice de Chalon-sur-Saône, abrite le tribunal de grande instance et la cour d'assises de Saône-et-Loire, alors que le tribunal d'instance, le conseil des prud'hommes et le tribunal de commerce se trouvent sur deux autres sites. Il jouxte sur une même parcelle l'ancienne maison d'arrêt, désaffectée depuis 1991. L'opération de rénovation-extension du palais de justice de Chalon doit permettre de regrouper l'ensemble des juridictions sur un même site, tout en redistribuant des surfaces et des locaux adaptés aux nouvelles exigences judiciaires. L'opération a démarré en août 2010 par la démolition de l'ancienne maison d'arrêt pour y construire par la suite, l'extension du palais de justice. Ce projet prévoit également la remise aux normes du palais existant.



## CALENDRIER

**2011** : lancement des travaux  
**2014** : remise des clés

## CHIFFRES CLÉS

**106** magistrats et fonctionnaires  
**8 600 m<sup>2</sup>** SHON créés ou renouvelés



ENG DIJON  
CÔTE D'OR (21)

L'École Nationale des Greffes située à Dijon a pour missions essentielles la formation initiale des greffiers et greffiers en chef, et la formation continue de l'ensemble des fonctionnaires des services judiciaires. Dans une première phase, l'opération a consisté à réaliser une extension aux locaux existants, devenus insuffisants face aux besoins de formation. Cette extension livrée en 2007 a doté l'École de nouvelles surfaces qui accueillent notamment des salles de cours, des studios pour les élèves stagiaires et des bureaux. La seconde phase de l'opération, dont le chantier a débuté en 2010, va permettre la création de liaisons entre les anciens et les nouveaux bâtiments, et d'améliorer la sécurité et l'accessibilité de l'École.



Atelier Rémon (architecte)

## CALENDRIER

**Juin 2007** : livraison de l'extension  
**Octobre 2009** : lancement de la consultation de la dernière phase  
**Juillet 2010** : démarrage des travaux  
**2011** : remise des clés

## CHIFFRES CLÉS

**124** fonctionnaires  
**250** élèves présents sur site  
**18 400 m<sup>2</sup> SU**  
**32,5 M€** toutes dépenses confondues

## CONTRACTANTS

**Maîtrise d'œuvre** :  
 Atelier Rémon / I-GREC Ingénierie  
**Entreprise** : C3B (groupe Vinci)  
**Conducteur d'opération** : DDE 21  
**Principaux prestataires** :  
 • **BCT** : BTP Consultants  
 • **CSPS** : Qualiconsult

TI-CPH DE MONTMORENCY  
VAL D'OISE (95)

Dominique Coulon (architecte)

## CALENDRIER

**2011** : démolition des existants  
**2012** : démarrage des travaux  
**2013** : mise en service

## CHIFFRES CLÉS

**3** magistrats, **86** conseillers prud'homains et **21** fonctionnaires  
**2** salles d'audiences publiques et **2** salles d'audiences de cabinet  
**1 200 m<sup>2</sup> SU**  
**9,4 M€** toutes dépenses confondues

## CONTRACTANTS

**Maîtrise d'œuvre** :  
 Dominique Coulon / Batiserf ingénierie, Gilbert Jost  
**Maîtrise d'œuvre démolitions** :  
 FCID  
**Conducteur d'opération** : DDE 95

Le conseil de prud'hommes et le tribunal d'instance de Montmorency sont actuellement logés dans deux bâtiments communaux offrant des surfaces insuffisantes et fonctionnellement peu adaptées au bon fonctionnement des juridictions. Le schéma directeur de restructuration du patrimoine immobilier judiciaire du Val d'Oise a donc préconisé le relogement de ces juridictions dans un bâtiment neuf. L'opération a fait l'objet d'une convention avec le conseil général qui finance ainsi une partie des travaux. Suspendue en 2007, l'opération de construction du palais de justice de Montmorency a été confirmée début 2009. L'année 2010 a été consacrée à la réalisation des études de conception préalable à la consultation des entreprises (avant-projet sommaire, avant-projet détaillé, permis de construire) et à la mise à jour des accords avec les collectivités locales pour accompagner le projet. Cette étape importante, franchie avec succès, a permis d'adapter le projet retenu aux nouvelles exigences de la programmation judiciaire dans le respect du coût plafond annoncé.

## OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

En 2010, 11 opérations ont fait l'objet d'une publication d'un avis d'appel public à concurrence pour le marché de maîtrise d'œuvre. 9 jurys se sont réunis pour sélectionner les architectes et bureaux d'études qui candidateront en 2011 sur les opérations de Béziers, Foix, Lons-le-Saunier, Périgueux Sirey, Pointe-à-Pitre, Quimper, Saint-Brieuc, Saint-Malo et Limoges.

### PALAIS DE JUSTICE DE BÉZIERES HÉRAULT (34)

Suite aux études de faisabilité et urbaines conduites par l'APIJ en 2009, a été décidée la construction d'une nouvelle cité judiciaire regroupant le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le tribunal de commerce et le conseil de prud'hommes, implantée au cœur de la ZAC de l'Hours, s'inscrivant ainsi au sein d'un projet plus global d'aménagement et de développement durable pour ce quartier. Les études de programmation menées en 2010 projettent un bâtiment d'environ 6 500 m<sup>2</sup> de SHON, soit 4 200 m<sup>2</sup> de surface utile pour 132 postes de travail. Le concours d'architecture a été lancé en juillet 2010 et le jury de concours qui s'est réuni le 8 décembre 2010 a permis de retenir 4 candidats.



#### CALENDRIER

**2011** : choix du lauréat du concours d'architecture  
**2013** : démarrage des travaux  
**2015** : remise des clés

#### CHIFFRES CLÉS

Surface du projet **6 200 m<sup>2</sup>** SHON  
Emprise foncière **4 400 m<sup>2</sup>**  
**5** salles d'audiences publiques  
et **6** salles d'audiences de cabinet

### PALAIS DE JUSTICE DE BOURG-EN-BRESSE AIN (01)

Le projet consiste à construire un palais de justice neuf accueillant le TGI, la cour d'assises, le TI, le TC et le CPH ainsi que le TGI de Belley dans le cadre de la carte judiciaire, afin d'améliorer le fonctionnement des juridictions pénalisées par l'inadéquation de leurs locaux à leurs fonctions judiciaires. Le site pressenti est un terrain de plus de 6 000 m<sup>2</sup>, bénéficiant d'une implantation privilégiée à proximité du centre-ville, d'un beau parc urbain, et de la gare. Son acquisition foncière a été engagée en 2010. Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en fin d'année, après un travail mené avec les juridictions et la Chancellerie sur le programme de l'opération.

#### CALENDRIER

**2010** : lancement du concours de maîtrise d'œuvre  
**2012** : début des études  
**2013** : début des travaux  
**2015** : remise des clés

#### CHIFFRES CLÉS

**106** magistrats et **96** fonctionnaires (hors TASS et juges de proximité)  
**7 000 m<sup>2</sup>** SHON environ

### PALAIS DE JUSTICE DE DOUAI NORD (59)



Le palais de justice de Douai, qui accueille la cour d'appel et le tribunal de grande instance, est constitué d'une partie historique intégrant l'ancien parlement de Flandres, classée Monument historique, et une extension réalisée à la fin des années 70 restée inachevée. Dans le cadre de l'opération d'extension réalisée par l'Agence, le palais sera doté d'un accès satisfaisant et sécurisé, d'une véritable salle des pas perdus et de salles d'audiences complémentaires. L'opération permettra également d'achever l'intégration urbaine du palais. Des études urbaines, de faisabilité et de programmation ont été conduites par l'APIJ en 2010, afin de permettre le lancement du concours de maîtrise d'œuvre.

#### CALENDRIER

**2011** : lancement du concours de maîtrise d'œuvre  
**2012** : début des études  
**2013** : début des travaux  
**2014** : remise des clés

#### CHIFFRES CLÉS

**15 000 m<sup>2</sup>** SHON environ

### PALAIS DE JUSTICE DE FOIX ARIÈGE (09)

Les juridictions de Foix sont réparties sur deux implantations en centre-ville qui posent des problèmes en termes d'accessibilité, de solidité des bâtiments et de fonctionnalité. Il est envisagé de reloger l'ensemble des juridictions dans un nouveau bâtiment au sud du centre-ville. L'année 2010 a permis de valider le préprogramme de cette opération et de sélectionner 4 équipes de maîtrise d'œuvre qui seront appelées à concourir sur le programme établi sur la base du nouveau programme de référence des palais de justice.



#### CALENDRIER

**2011** : notification du marché de maîtrise d'œuvre  
**2012** : dépôt du permis de construire  
**2013** : démarrage des travaux  
**2015** : remise des clés

#### CHIFFRES CLÉS

**53** magistrats et fonctionnaires  
**2 446 m<sup>2</sup>** SU

## PALAIS DE JUSTICE D'HAGUENAU BAS-RHIN (67)

Dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire, le ministère de la Justice et des Libertés a acté le regroupement à Haguenau des TI de Haguenau, Wissembourg et Brumath, des greffes détachés, des bureaux du livre foncier de Woerth et de Soultz-sous-Forêt. Dans un objectif d'optimisation et de mutualisation des services, il a également été décidé de pourvoir au regroupement du CPH d'Haguenau. 2010 a permis de faire aboutir les études préalables qui ont confirmé la possibilité de réhabiliter le bâtiment de commandement de l'ancienne caserne Thurot pour abriter les juridictions d'Haguenau et l'opération a été engagée en phase opérationnelle en fin d'année.



### CALENDRIER

**2010** : lancement du concours de maîtrise d'œuvre

**2011** : démarrage des études de maîtrise d'œuvre

**2014** : mise en service

### CHIFFRES CLÉS

**8** magistrats, **36** conseillers prud'homaux et **33** fonctionnaires

**1** salle d'audiences publiques et **1** salle d'audiences de cabinet

**1 100 m<sup>2</sup>** SU

### CONTRACTANTS

**Programmation** : SAMOP

## PALAIS DE JUSTICE DE LIMOGES HAUTE-VIENNE (87)

L'opération prévoit la réalisation d'une construction neuve regroupant le TGI, le TI, et le TC de Limoges ainsi que le rattachement des TI de Bellac, Rochechouart et Saint-Yrieix dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire. Elle a pour objectif d'améliorer le fonctionnement, la sûreté et l'accessibilité des juridictions, réparties actuellement sur de nombreux sites. Le projet sera réalisé sur un terrain propriété du ministère de la Justice et des Libertés, situé en centre-ville à proximité du palais de justice historique. L'année 2010 a été consacrée à l'élaboration des programmes fonctionnel et technique de l'opération en lien avec les juridictions et la Chancellerie, et à la réalisation des différents diagnostics techniques. Le diagnostic préventif archéologique a notamment permis la mise à jour de vestiges de l'époque gallo-romaine sur le site.

### CALENDRIER

**Octobre 2010** : lancement du concours de maîtrise d'œuvre

**2011** : début des études

**2013** : début des travaux

**2015** : remise des clés

### CHIFFRES CLÉS

**34** magistrats, **76** fonctionnaires

**6 000 m<sup>2</sup>** SHON

## PALAIS DE JUSTICE DE LONS-LE-SAUNIER JURA (39)

À l'occasion de la réforme de la carte judiciaire, le tribunal de grande instance et le tribunal de commerce de Dole se sont vus rattachés à ceux de Lons-le-Saunier. Afin de permettre ce regroupement, et parce que les surfaces offertes par le palais de justice historique sont actuellement insuffisantes, le ministère de la Justice et des Libertés a engagé des études visant à regrouper le tribunal d'instance, le tribunal de commerce et le conseil de prud'hommes en un unique bâtiment. Durant l'année 2010, ont été réalisées, en lien avec la Chancellerie et les juridictions, les études de programmation. Au regard des découvertes archéologiques survenues sur le site pressenti pour réaliser le projet, est désormais étudiée la possibilité de réhabiliter un bâtiment du 19<sup>e</sup> situé à 400 m du palais de justice historique. Ce bâtiment accueillait l'École Normale des filles.



### CALENDRIER

**2011** : lancement de la procédure de désignation du maître d'œuvre

**2012** : début des études

**2013** : début des travaux

**2015** : mise en service

### CHIFFRES CLÉS

**TI** : **1** magistrat et **4** fonctionnaires

**TC** : **15** magistrats consulaires et **10** fonctionnaires

**CPH** : **66** conseillers prud'homaux et **2** fonctionnaires

**1 500 m<sup>2</sup>** SHON environ

## PALAIS DE JUSTICE DE SAINT-BRIEUC CÔTES-D'ARMOR (22)



L'extension et la restructuration du palais de justice actuel vise à regrouper l'ensemble des pôles du TGI sur ce site. L'opération porte sur la reprise de structure de l'aile sud, la mise aux normes accessibilité et l'amélioration fonctionnelle de l'ensemble du palais. Le concours d'architecture a été lancé en octobre 2010.



### CALENDRIER

**2011** : désignation du maître d'œuvre

**2013** : démarrage des travaux

### CHIFFRES CLÉS

**94** postes de travail

**4 600 m<sup>2</sup>** SHON soit **2 950 m<sup>2</sup>** SU

## PALAIS DE JUSTICE DE QUIMPER FINISTÈRE (29)

L'opération prévoit le regroupement de l'ensemble des juridictions de Quimper (TGI, TI, TC, CPH) sur le seul site du palais historique, en construisant une extension après la démolition du bâtiment des archives départementales.



### CALENDRIER

**2011** : désignation du maître d'œuvre  
**2013** : démarrage des travaux  
**2015** : remise des clés

### CHIFFRES CLÉS

111 postes de travail  
6 000 m<sup>2</sup> SHON soit 3 630 m<sup>2</sup> SU

## PALAIS DE JUSTICE DE POINTE-À-PITRE GUADELOUPE (971)

L'opération vise à construire le TGI de Pointe-à-Pitre sur le site de l'ancienne maison d'arrêt. Ce bâtiment sera érigé sur un terrain d'environ 2 670 m<sup>2</sup> situé en cœur de ville, jouxtant la sous-préfecture. Un premier projet a été interrompu dans le cadre des arbitrages budgétaires de 2007. Une nouvelle étude a été relancée en 2009 sur la base de nouvelles orientations fixées par la Chancellerie. En 2010, le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé et 5 candidatures ont été retenues. En parallèle, les études préalables ont été conduites et ont permis d'affiner les besoins et les spécificités des juridictions en concertation avec l'ensemble des utilisateurs.

### CALENDRIER

**22 mars 2010** : lancement du concours de maîtrise d'œuvre  
**22 novembre 2010** : jury de sélection des candidatures des maîtres d'œuvre  
**2011** : choix du groupement lauréat du concours  
**2014** : démarrage des travaux  
**2016** : mise en service

### CHIFFRES CLÉS

Effectif total : **98** agents dont **31** magistrats et **67** fonctionnaires  
**3 450 m<sup>2</sup>** SU soit environ **5 400 m<sup>2</sup>** de SHON

### CONTRACTANTS

**Programmation** : Atheagram

## CITÉ JUDICIAIRE DE SAINT-MALO ILLE-ET-VILAINE (35)



L'implantation actuelle du TGI / TI à l'intérieur des remparts de Saint-Malo, la nature hétéroclite des bâtiments (chapelle du XVII<sup>e</sup> siècle et extension des années 50), leur inaccessibilité aux personnes handicapées et leur état de conservation, militaient pour un programme de construction d'une nouvelle structure regroupant les juridictions, compte tenu de la fusion avec le TGI de Dinan dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire. L'ensemble des juridictions de Saint-Malo sera regroupé sur un site unique situé en cœur de ville, à proximité de la nouvelle gare TGV. En 2010 ont été sélectionnées les 4 équipes de maîtrise d'œuvre autorisées à concourir. Le choix du projet devrait s'opérer fin 2011. La livraison du nouveau palais est programmée en 2015.

### CALENDRIER

**2011** : désignation du maître d'œuvre  
**2013** : démarrage des travaux  
**2015** : remise des clés

### CHIFFRES CLÉS

**71** magistrats et fonctionnaires  
**2 402 m<sup>2</sup>** SU soit **3 723 m<sup>2</sup>** SHON

OPÉRATIONS JUDICIAIRES  
EN ÉTUDES PRÉALABLESTGI-TI DE BOBIGNY  
SEINE-SAINT-DENIS (93)

Le palais de justice de Bobigny accueillait jusqu'en 2010 le tribunal de grande instance et le tribunal de commerce. Le tribunal d'instance était hébergé dans des locaux du conseil général et le conseil des prud'hommes dans des locaux loués. La Chancellerie a souhaité confier à l'APIJ dès 2002 une étude de redéploiement des quatre juridictions de Bobigny (TGI, TI, CPH, TC) de manière à réduire le nombre d'implantations en ville, résorber le déficit existant de surfaces et améliorer la fonctionnalité des bâtiments. Parallèlement à la première phase de redéploiement qui s'est achevée en 2010 avec la mise en service du nouveau TC/CPH de Bobigny, les études préalables et de programmation de la restructuration extension du palais actuel pour y accueillir le TGI et le TI se sont achevées fin 2010, permettant de dessiner les contours d'une opération de grande ampleur de remise à niveau fonctionnelle et technique.

## CALENDRIER

**2011** : lancement du concours de maîtrise d'œuvre  
**2017** : mise en service de l'extension  
**2022** : remise des clés

## CHIFFRES CLÉS

**163** magistrats  
 et **334** fonctionnaires  
**17** salles d'audiences publiques  
 et **31** salles d'audiences de cabinet  
**18 000 m<sup>2</sup>** SU

## CONTRACTANTS

Programmation : IOSIS

PALAIS DE JUSTICE DE STRASBOURG  
BAS-RHIN (67)

Le palais de justice historique de Strasbourg, construit en 1898 par l'administration prussienne et inscrit pour certaines parties sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, accueille aujourd'hui une partie des services du TGI et du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) pour une surface totale de 14 000 m<sup>2</sup> SHON. Même si sa structure est globalement saine, le bâtiment souffre de différents dysfonctionnements tant sur le plan technique que fonctionnel. Début 2010, le scénario de réhabilitation-reconstruction partielle a recueilli l'avis favorable des différents acteurs du projet, qui ont réaffirmé leur souhait de maintenir la Justice au cœur de la cité et de valoriser un élément structurant du patrimoine strasbourgeois. Ce scénario a été officialisé par le garde des Sceaux lors de sa conférence de presse en septembre 2010. Les conditions de mise en œuvre de ce projet, au regard de la qualité patrimoniale du bâtiment, seront définies dans le cadre d'échanges avec la Ville, le Préfet et les services du ministère de la Culture. Le projet entrera dans sa phase opérationnelle en 2011.

## CALENDRIER

**2011** : lancement du concours de MOE  
**2013** : désignation de l'entreprise  
**2017** : remise des clés

## CHIFFRES CLÉS

**62** magistrats et **143** fonctionnaires pour le tribunal de grande instance et le registre du commerce et des sociétés  
**6 500 m<sup>2</sup>** SU, auxquels il faut ajouter les surfaces induites pour tenir compte des contraintes dimensionnelles de l'existant

## CONTRACTANTS

AMO : IDEAM



## OPÉRATIONS JUDICIAIRES EN PPP

Le recours au PPP doit permettre de réduire les délais de réalisation par rapport aux modes de dévolution classiques de la commande publique et d'obtenir les garanties contractuelles sur la maintenance des bâtiments construits. La consultation accordera une place importante à la question de l'architecture et de l'insertion urbaine des futurs palais de justice.

### PALAIS DE JUSTICE DE CAEN CALVADOS (14)

Après avoir étudié les conclusions des études menées par l'Agence et visant au regroupement du tribunal de grande instance (TGI) et d'autres juridictions caennaises du 1<sup>er</sup> degré sur un même site, le garde des Sceaux a décidé en mai 2009 de mener une opération de construction neuve. Le lieu choisi par la Chancellerie en concertation avec la ville de Caen et les juridictions est situé sur la « Presqu'île », une zone en proximité de l'hypercentre et du bassin Saint-Pierre, qui fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain porté par la ville. Dans cette perspective, après avoir conduit en 2010 les études préalables et de programmation et avoir obtenu l'avis favorable de la MAPPP suite à l'évaluation préalable prévue par l'ordonnance n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats

de partenariat, l'Agence a lancé, au nom du ministère de la Justice et des Libertés, l'avis d'appel public à concurrence le 26 janvier 2011 relatif à un contrat de partenariat ayant pour objet le financement, la conception, la construction, le gros-entretien / renouvellement et la maintenance du futur palais de justice de Caen ainsi que la fourniture de prestations de services associées.



Situation sur le site de la pointe Presqu'île / plan PANERAI

#### CALENDRIER

**26 janvier 2011** : lancement de l'AAPC  
**2012** : signature du contrat de partenariat  
**2013** : démarrage des travaux  
**Fin 2014 / 2015** : remise des clés

#### CONTRACTANTS

**AMO techniques** : Ideam, Betom, Cap Terre  
**AMO juridique** : Eversheds  
**AMO financier** : KPMG



### PALAIS DE JUSTICE DE LILLE NORD (59)

Le projet consiste en la réhabilitation et mise en sécurité du bâtiment accueillant le tribunal de grande instance de Lille. Cette mise en conformité est accompagnée par une réorganisation fonctionnelle du bâtiment. Cette réhabilitation permettra en outre d'améliorer les performances thermiques du bâtiment. Lors de la conférence budgétaire d'octobre 2010, la procédure de partenariat public-privé a été affirmée. Les études de faisabilité et de programmation de ce projet se sont déroulées durant toute l'année 2010 et s'achèveront en 2011.



#### CALENDRIER

**2011** : lancement de la consultation  
**2016** : mise en service

#### CHIFFRES CLÉS

**112 magistrats et 210 fonctionnaires**  
**11 000 m<sup>2</sup>** surface utile actuelle du bâtiment

#### CONTRACTANTS

**AMO technique** : IDEAM  
**AMO financier** : KPMG  
**AMO juridique** : Eversheds

### PALAIS DE JUSTICE DE PERPIGNAN PYRÉNÉES ORIENTALES (66)

Les juridictions de Perpignan (TGI, TI, TC & CPH) sont actuellement réparties sur 3 sites et connaissent de mauvaises conditions de fonctionnement. Suite aux études de faisabilité menées en 2009 par l'APIJ, il a été décidé la construction d'une nouvelle cité judiciaire dans le quartier Saint-Assisclé en devenir, proche de la nouvelle gare TGV de Perpignan. Les études de programmation ont été conduites durant l'année 2010. Parallèlement, suite aux arbitrages budgétaires, il a été décidé fin 2010 la réalisation de cette opération en partenariat public-privé.

#### CALENDRIER

**2011** : sélection des candidats, démarrage du dialogue compétitif  
**2013** : démarrage des travaux  
**2015** : remise des clés

#### CHIFFRES CLÉS

**3** salles d'audiences pénales publiques  
**5** salles d'audiences civiles publiques  
**7 000 m<sup>2</sup>** surface du futur palais de justice  
**6 000 m<sup>2</sup>** de SU environ / **9 800 m<sup>2</sup>** SHON

#### CONTRACTANTS

**Programmation** : SAMOP  
**AMO techniques** : Ideam, Betom, Cap Terre  
**AMO juridique** : Eversheds  
**AMO financier** : KPMG

## OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES

Dans le cadre des opérations pénitentiaires confiées à l'APIJ, l'année 2010 représente une année de transition entre la réalisation des dernières étapes du programme dit de 13 200 places, prévu par la loi d'orientation et programmation pour la Justice (LOPJ) du 9 septembre 2002, et la montée en puissance du nouveau programme immobilier pénitentiaire, qui prend sa source dans la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009.

Ainsi, au titre du programme 13 200 places, l'année aura été marquée par une activité toujours dense et diversifiée tant en métropole qu'en Outre-mer, avec plus particulièrement la livraison des 3 premiers quartiers de semi-liberté et centres pour peines aménagées (Avignon, Bordeaux et Aix) pour lesquels a été mis en œuvre pour la première fois, le verdissement des espaces extérieurs décidé par le garde des Sceaux. En parallèle, les chantiers des trois établissements du dernier lot en PPP du programme 13 200 se sont poursuivis pour une livraison en 2011 et les maisons centrales de l'Orne et du Pas-de-Calais ont été mises en chantier. Enfin, le premier marché de conception-réalisation pour la réalisation de 7 quartiers nouveau concept a été attribué.

Le programme des grandes réhabilitations s'est notamment concrétisé en 2010 par la livraison de la deuxième tripale d'hébergement de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis et le démarrage de la réhabilitation de ses bâtiments centraux, sous contrainte d'exploitation pénitentiaire, marquant ainsi une nouvelle étape significative dans la conduite de ce chantier d'une envergure exceptionnelle.

Cette année aura également été une phase intense dans la préparation du nouveau programme immobilier pénitentiaire (NPI). Ce programme fondé sur la sûreté, la réinsertion active des détenus, l'amélioration des conditions de détention et de travail pour le personnel concernera environ 15 000 places nouvelles, soit une augmentation nette de la capacité pénitentiaire de 5 000 places environ. La finalisation du contenu des programmes et l'aboutissement des premières recherches foncières ont permis d'accompagner en décembre 2010, la publication des avis d'appel public à la concurrence pour les deux premiers lots PPP de ce nouveau programme. La réflexion conduite sur l'optimisation des procédures PPP a conduit à retenir pour ces deux lots des caractéristiques contrastées tant en termes de taille qu'en termes de périmètre des services inclus au contrat. Ce positionnement résolu de l'Agence dans un contexte financier encore incertain vise à attirer de nouveaux acteurs pour ces marchés afin de réunir les meilleures conditions de mise en concurrence.

Enfin, en 2010, l'APIJ s'est fortement mobilisée aux côtés de la direction de l'administration pénitentiaire suite aux violentes intempéries qui ont touché le département du Var le 15 juin 2010 et sinistré le centre pénitentiaire de Draguignan. Conduite dans les meilleurs délais, l'étude des différents scénarios relatifs au devenir de cet établissement pénitentiaire, a permis au garde des Sceaux de décider la fermeture du centre pénitentiaire de Draguignan et la construction d'un nouvel établissement dans l'agglomération de Draguignan.

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES  
ÉTABLISSEMENTS LIVRÉSTRIPALE D3 DE FLEURY-MÉROGIS  
ESSONNE (91)

Après la mise en service début 2009 du premier des cinq bâtiments d'hébergement, le processus de rénovation de la maison d'arrêt des hommes s'est poursuivi par la livraison en 2010 du deuxième bâtiment d'hébergement dit tripale D3 et la mise en chantier du troisième. La tripale D3 comporte un quartier arrivants, un quartier ordinaire composé de cellules simples d'hébergement, de cellules accessibles aux personnes à mobilité réduite et de quelques cellules triples. Cette tripale se différencie des cinq autres par la présence d'un quartier d'isolement qui occupe le dernier niveau.

## CHIFFRES CLÉS

**526** places dont **4** cellules accessibles aux personnes à mobilité réduite

**20 mois** : durée du chantier

Nombre de personnes présentes sur le chantier :

- **125** personnes en moyenne
- **200** personnes en période de pointe
- **26** personnes : équipe pénitentiaire dédiée à la rénovation

Montant des travaux : **27 M€**



## QUARTIER DE SEMI-LIBERTÉ / COURTES PEINES AMÉNAGÉES D'AIX-LUYNES, DE BORDEAUX-GRADIGNAN ET QUARTIER DE SEMI-LIBERTÉ D'AVIGNON-LE PONTET

**BOUCHES-DU-RHÔNE (13), GIRONDE (33), VAUCLUSE (84)**



Bordeaux-Gradignan



Avignon-Le Pontet

Ce type de structure, implanté à proximité d'un établissement principal existant dont ils dépendent pour les fonctions administratives et logistiques, est destiné à des détenus condamnés à de courtes peines et bénéficiant du régime de semi-liberté ou en fin de peine et préparant leur retour à la vie active. Ainsi, la conception des bâtiments et la sûreté ont été adaptées aux enjeux de ce concept pénitentiaire. Après environ un an de travaux, les 3 établissements ont été livrés en 2010 et seront mis en service dans le courant de l'année 2011. Il est à noter que de nouvelles techniques ont été mises en œuvre pour répondre aux objectifs de développement durable, qui permettent d'améliorer nettement les performances thermiques des bâtiments. Pour la première fois, les espaces extérieurs ont été verdés.



CHABAL Architectes

Bordeaux-Gradignan



Aix-Luynes

### CALENDRIER

**Septembre 2009** : notification des marchés de travaux et début des travaux

**Novembre 2010** : remise des clés

### CHIFFRES CLÉS

215 places de détention sur 3 sites

3 183,7 m<sup>2</sup> SU au total

18,7 M€ toutes dépenses confondues

**QSL Avignon-Le Pontet (84)**

- 51 places
- 821,9 m<sup>2</sup> SU

**QSL/CPA Bordeaux-Gradignan (33)**

- 82 places
- 1 180,9 m<sup>2</sup> SU

**QSL/CPA Aix-Luynes (13)**

- 82 places
- 1 180,9 m<sup>2</sup> SU

### CONTRACTANTS

**Architecte** : CHABAL Architectes

**BET Structure/VRD** : BETREC IG

**BET Fluides** : CET

**Entreprises de travaux** :

- Demathieu & Bard pour Bordeaux-Gradignan,
- Eiffage Construction pour Aix-Luynes et Avignon-Le Pontet

**Conduite d'opération** :

DDE 13 / DDE 33 / DDE 84

## DÉMOLITION MAISON D'ARRÊT SAINT-ROCH

**VAR (83)**

Les travaux de démolition de la maison d'arrêt Saint-Roch fermée depuis la mise en service du centre pénitentiaire de Toulon-la Farlède, ont démarré en février 2010 pour une réception le 2 août 2010. Des travaux complémentaires d'aménagement des espaces verts et de voirie en bordure du terrain sont programmés au premier trimestre 2011. Les collectivités locales (ville de Toulon et communauté d'agglomération) ont financé la moitié du coût de l'opération.



### CALENDRIER

**Septembre 2009** : notification du marché de maîtrise d'œuvre

**Février 2010** : démarrage des travaux de démolition

**août 2010** : réception des travaux de démolition

**1<sup>er</sup> trimestre 2011** : travaux complémentaires

### CONTRACTANTS

**Maître d'œuvre** : Alma Provence

**Entreprise principale** : STPR

**Conduite d'opération** : DDTM 83

## OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES CHANTIERS EN COURS

### LOT 3 : CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LILLE ANNŒULLIN, MAISON D'ARRÊT DE NANTES ET CENTRE DE DÉTENTION SUD FRANCILIEN NORD (59), LOIRE ATLANTIQUE (44), SEINE-ET-MARNE (77)

Les établissements pénitentiaires de Lille Annœullin, de Nantes et Sud Francilien sont réalisés selon les modalités du contrat de partenariat. Ce contrat de partenariat a confié à une société privée le financement, la conception, la réalisation des établissements pénitentiaires ainsi que l'entretien, la maintenance et des prestations de service pendant une durée de 27 ans. La faible hauteur des bâtiments et l'attention portée au programme de plantation paysagère assurent leur intégration dans le paysage local ; la qualité de l'architecture et la modernité des installations visent à satisfaire les besoins des personnels pénitentiaires, des personnes détenues et de leurs familles. En 2010, les trois sites étaient en travaux et les trois livraisons sont prévues en 2011. Courant 2010, suite à la nouvelle loi pénitentiaire, un effort particulier a été étudié avec la DAP pour faire aboutir sur ces trois sites un projet de verdissement des espaces extérieurs en enceinte pénitentiaire. Ce projet sera mis en œuvre avant l'arrivée des détenus.

#### CONTRACTANTS POUR CES TROIS ÉTABLISSEMENTS

**Société de projet :** Théia

**Maîtrise d'œuvre :** Synthèse Architecture, Alain Derbesse Architecture / Y Ingénierie, Egis

**Aménagement :**

- Entreprise : Bouygues Construction
- Services : Exprimm, Idex, Sogeres, Preface

**AMO technique :** IOSIS Conseil

**Assistance juridique :** Cabinet Latournerie Wolfrom et Associés



Lille Annœullin



#### LILLE ANNŒULLIN (59)

##### CALENDRIER

**20 février 2008 :** signature du contrat de partenariat

**3 septembre 2008 :** obtention du permis de construire

**Décembre 2008 :** démarrage du chantier

**18 février 2011 :** remise des clés de l'établissement

##### CHIFFRES CLÉS

**688 places :**

- 1 quartier centre de détention de **210** places
- 2 quartiers maison d'arrêt pour hommes, l'un de **210** places, l'autre de **150** places
- 1 quartier maison centrale pour hommes de **28** places
- 1 quartier d'accueil de **50** places
- 1 service médico-psychiatrique régional de **40** places

**60 M€** HT d'investissement



Nantes

#### NANTES (44)

##### CALENDRIER

**20 février 2008 :** signature du contrat de partenariat

**22 juillet 2008 :** obtention du permis de construire

**28 juillet 2008 :** démarrage du chantier

**Décembre 2009 :** reprise du chantier après dépollution pyrotechnique

**Fin 2011 :** remise des clés de l'établissement

##### CHIFFRES CLÉS

**510 places :**

- 2 quartiers « maison d'arrêt » hommes de **210** places
- 1 quartier « maison d'arrêt » femmes de **40** places
- 1 quartier d'accueil de **30** places,
- 1 Service Médico-Psychiatrique Régional (SMPR) de **20** places

**32 000 m<sup>2</sup>** SHON

**70 M€** HT d'investissement



Synthèse Architecture, Alain Derbesse Architecture

Sud Francilien

#### SUD FRANCILIEN (77)

##### CALENDRIER

**20 février 2008 :** signature du contrat de partenariat

**Juin 2008 :** acquisition du terrain

**18 septembre 2008 :** obtention du permis de construire

**Avril 2009 :** début du chantier

**Été 2011 :** remise des clés de l'établissement

##### CHIFFRES CLÉS

**798 places :**

- 2 quartiers « centre de détention » hommes de **210** places
- 1 quartier « centre de détention » femmes de **90** places
- 1 centre national d'observation et d'affectation de **230** places
- 1 quartier d'accueil de **30** places, 1 quartier longues peines de **28** places

**43 000 m<sup>2</sup>** SHON

**80 M€** HT d'investissement

## MAISON D'ARRÊT DE FLEURY-MÉROGIS ESSONNE (91)



Quarante ans après la mise en service du plus grand établissement pénitentiaire d'Europe d'une capacité initiale de 3205 places, la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, nécessite un programme global de remise en état et de réaménagement fonctionnel. Située sur un vaste domaine pénitentiaire de 160 hectares, elle comprend trois entités distinctes : maison d'arrêt des hommes – qui dispose de cinq bâtiments d'hébergement – centre des jeunes détenus et maison d'arrêt des femmes. Lancé en 2002, le programme de rénovation vise un double objectif de remise à niveau technique et technologique des bâtiments et d'améliorations fonctionnelles et sécuritaires. Il s'agit notamment d'améliorer les conditions de travail du personnel pénitentiaire, les conditions de vie en détention et l'accueil des visiteurs. Pour conduire au mieux cette opération de réhabilitation lourde en site occupé, l'APIJ a organisé 13 séquences de travaux. Ces séquences sont réparties entre 7 maîtrises d'œuvre (MOE) concomitantes. Afin de constituer un dispositif réactif au plus près du chantier, proche des services de l'établissement qui doivent continuer à assumer le service public pénitentiaire, une "base vie" implantée hors enceinte accueille une bonne part de l'encadrement de la maîtrise d'ouvrage et de ses assistants, des maîtrises d'œuvre, des entreprises. Outre la livraison de la tripale D3, l'année 2010 a également été marquée par l'attribution et le démarrage des travaux de rénovation et d'extension des bâtiments centraux de la maison d'arrêt des hommes, qui débutent par le déménagement de l'ensemble de l'administration de la maison d'arrêt hors de l'enceinte ainsi que l'achèvement des études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de 5 cuisines relais.

### CALENDRIER

**Remises des clés successives de 2008 à 2014 :** rénovation de 5 tripales maison d'arrêt des hommes  
**Remise des clés en 2013 :** rénovation extension bâtiments centraux maison d'arrêt des hommes  
**Remises des clés successives de 2012 à 2014 :** aménagement de cinq cuisines relais  
**Remise des clés en 2016 :** rénovation maison d'arrêt des femmes  
**Remise des clés en 2017 :** rénovation centre des jeunes détenus

### CHIFFRES CLÉS

Hébergement en maison d'arrêt hommes : **2 771** places  
 Hébergement en quartier centre de détention : **532** places  
 Hébergement en maison d'arrêt femmes : **221** places  
 Hébergement en quartier mineurs : **66** places  
 Total capacité théorique future : **3 590** places  
**173 081 m<sup>2</sup>** SHON après rénovation  
**471 M€** de coût final estimé

### CONTRACTANTS

#### Conducteur d'opération :

DDE de l'Essonne

**AMO :** COTÉBA DEVELOPPEMENT

#### Sept maîtrises d'œuvre différentes et concomitantes :

- **Maîtrise d'œuvre n°1**  
Installations électriques primaires : SECHAUD & METZ
- **Maîtrise d'œuvre n°2**  
Réfection des voiries et réseaux divers : JACOBS
- **Maîtrise d'œuvre n°3**  
Rénovation des bâtiments hébergement : IOSIS Bâtiments / SAREA
- **Maîtrise d'œuvre n°4**  
Rénovation / Extension des bâtiments A, B et C : IMHOLZ / Th. BEAULIEU / BEAULIEU Ingénierie
- **Maîtrise d'œuvre n°5**  
Construction de bâtiments d'accueil des familles : BNR / DUCROUX / INGESP'1 / Ateliers des Constructions / COMPLEMENTERRE / ATP1
- **Maîtrise d'œuvre n°6**  
Rénovation du mess du personnel : ARWYTEC / BEGUIN-MACCHINI / SERGEC
- **Maîtrise d'œuvre n°7**  
Aménagement des cuisines relais : ARODIE DAMIAN / BETOM / BETR

#### Entreprise(s) :

- **Maîtrise d'œuvre n°1**  
Groupement SEEE / VD Sytélec
- **Maîtrise d'œuvre n°2**  
- VRD préliminaires : lots séparés – SACER / LESENS / LACHAUX  
- VRD généraux - séquence 1 : groupement STRF / EMULITHE / Les Paveurs de Montrouge / FORCLUM / Ets DOYEN & Fils  
- Réfection production calorifique : ICE
- **Maîtrise d'œuvre n°3**  
- Remise en état a minima de 350 cellules insalubres : lots séparés – SNADEC / VALLEE / FOULLIOUZE  
- Rénovation des hébergements et ateliers - séquence 1 : HERVE
- **Maîtrise d'œuvre n°4**  
Non désignée
- **Maîtrise d'œuvre n°5**  
Lots séparés : BOYER / SPE / Atelier Bois / SAM+ / AZOBOIS / BONNARDEL / SAGA / CEGELEC / INTERELEC / LIVET
- **Maîtrise d'œuvre n°6**  
Lots séparés : SNEF / ALBOUW-PANTZ / TEBA / SAM+ / BONNARDEL / RENE CLERC / LIVET / FORCLUM / CLIMAREX ATCC / THERMOSANI / THYSSEN KRUPP / RAGUENEAU
- **Maîtrise d'œuvre n°7 :** non désignée

## 2 MAISONS CENTRALES DE L'ORNE ET DU PAS-DE-CALAIS

ORNE (61) - PAS-DE-CALAIS (62)



Site de l'Orne



Vue projetée de la maison centrale du Pas-de-Calais

La réalisation de deux maisons centrales, d'un niveau de sûreté supérieur à celui des 9 établissements de ce type existants, s'intègre à l'important programme de modernisation du parc pénitentiaire de 13 200 places nouvelles. Les maisons centrales étant destinées à recevoir des détenus dont la prise en charge requiert un dispositif de sécurité très important, une réflexion sur le programme des maisons centrales a abouti à la définition d'un nouveau concept en partageant avec l'Administration pénitentiaire le souci de répondre à cette attente et d'en contrôler le coût. Suite à l'attribution, en mai 2009, du marché de conception-réalisation au groupement dont Quille-Norpac est mandataire, les travaux ont démarré en août 2010 sur le site de l'Orne. En parallèle, l'obtention du permis de construire, l'achèvement des études, et la dépollution du site ont constitué les principales étapes en 2010 pour la maison centrale du Pas-de-Calais.



ARCHI 5 PROD

### CALENDRIER

**Mai 2009 :** notification du marché en conception-réalisation  
**Avril 2010 :** obtention du permis de construire pour le site du Pas-de-Calais  
**Juillet 2010 :** obtention du permis de construire pour le site de l'Orne  
**Août 2010 :** démarrage des travaux pour le site de l'Orne  
**1<sup>er</sup> semestre 2011 :** démarrage des travaux pour le site du Pas-de-Calais  
**2012 :** remise des clés de la maison centrale de l'Orne  
**Fin 2013 / début 2014 :** remise des clés de la maison centrale du Pas-de-Calais

### CHIFFRES CLÉS

**34** places en quartier support (MC 62)  
**45** en QNC (MC61)  
**204** places en enceinte  
**10 000 m<sup>2</sup>** SU  
**150,5 M€** (pour la réalisation des 2 établissements)

### CONTRACTANTS

**Entreprise :** QUILLE / NORPAC (mandataire)  
**Architecte :** ARCHI 5 PROD  
**Bureau d'études :** IOSIS Bâtiments

RÉNOVATION DU CENTRE PÉNITENTIAIRE  
DE MARSEILLE-LES BAUMETTES

BOUCHES-DU-RHÔNE (13)



Le centre pénitentiaire des Baumettes à Marseille a été construit en 1939 pour remplacer à l'origine trois prisons restées en service dans les années 30. D'une superficie originelle de plus de 27 hectares, le domaine pénitentiaire s'étend aujourd'hui sur 30,37 hectares dont 11,7 hectares dédiés à l'établissement. Celui-ci comprend une maison d'arrêt pour hommes (MAH) composée de 4 bâtiments, un centre pénitentiaire pour femmes (CPF) sur un seul bâtiment, un centre pour peines aménagées et un centre de semi-liberté. Courant 2010, les travaux de rénovation sur les trois porteries ont été achevés. Ces travaux répondent à un besoin de modernisation afin d'offrir de meilleures conditions de travail, par l'amélioration des systèmes technologiques actuels, et la mise en place de dispositifs de sûreté passive adaptés. Une entrée spécifique dédiée aux familles a également été créée.

Cette première étape laisse la place à un vaste programme de reconstruction sur site, acté en 2010, qui consiste en la création d'une structure pénitentiaire modernisée en lieu et place de l'ancienne structure. Afin de réaliser ce programme en maintenant une capacité pénitentiaire, un phasage des opérations est envisagé. En 2010, les 2 premières étapes de ce phasage ont été engagées à travers le lancement de deux consultations en conception-réalisation :

- Libération de la parcelle sud par le relogement des activités sur la maison d'arrêt des hommes et le centre pour peines aménagées.
- Reconstruction d'une première structure pénitentiaire d'environ 500 places sur la parcelle sud libérée (Baumettes 2). La 3<sup>e</sup> phase de l'opération consistant à réaliser une autre structure de 700 places (Baumettes 3) sera lancée ultérieurement.

## CALENDRIER

2011 : Baumettes 1  
2016 : Baumettes 2  
2019 : Baumettes 3

## CHIFFRES CLÉS

## Baumettes 2

- hébergement en maison d'arrêt des hommes : **350** places
- hébergement en centre pénitentiaire des femmes : **170** places
- total capacité théorique future : **520** places

## Baumettes 3

- hébergement en maison d'arrêt des hommes : **700** places
- total capacité théorique future : **700** places

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES  
EN ÉTUDESCENTRE PÉNITENTIAIRE  
D'ORLÉANS-SARAN

LOIRET (45)



## CALENDRIER

2009 : lancement du dossier de consultation des groupements en conception-réalisation. Diagnostic archéologique  
5 juillet 2010 : notification du marché au groupement lauréat

Décembre 2010 : achèvement des fouilles archéologiques

2011 : démarrage des travaux

4<sup>e</sup> trimestre 2013 : remise des clés

## CHIFFRES CLÉS

750 places

- 420 places en Maison d'Arrêt
- 210 places en Centre de Détention
- 30 places au Quartier d'Accueil
- 30 places au Quartier Femmes
- 60 places en Quartier de Semi-Liberté

18 500 m<sup>2</sup> SU environ  
104,3 M€ toutes dépenses confondues

## CONTRACTANTS

Groupement Léon Grosse (mandataire) : Archi 5 Prod, Ingerop et SARL Beteg

MAISON D'ARRÊT  
DE RODEZ

AVEYRON (12)

Destinée à remplacer la maison d'arrêt vétuste et peu fonctionnelle actuellement en centre-ville, la future maison d'arrêt d'une capacité réduite à 100 places sera uniquement pour hommes. Elle disposera d'un quartier de semi-liberté de 10 places. Durant l'année 2010, les études de conception ont été achevées et la consultation en vue de l'attribution du marché de travaux engagée.

## CALENDRIER

2010 : lancement de la consultation

2011 : début des travaux

2012 : remise des clés

## CHIFFRES CLÉS

100 places  
6 730 m<sup>2</sup> de SHON

## CONTRACTANTS

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Grand Rodez  
Conducteur d'opération : DDE de l'Aveyron  
Maîtrise d'œuvre : AZEMA Architectes (mandataire) / SCAU / BEFS Ingénierie



AZEMA Architectes

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE DUCOS  
MARTINIQUE (1972)

Unique centre pénitentiaire de l'île de Martinique, le centre pénitentiaire de Ducos a rapidement souffert de surpopulation et de saturation de ses locaux. Ainsi, sa capacité initiale de 490 places à son ouverture en 1996 a été portée à 570 places par la mise en service d'une première extension de 80 places en 2007. L'Agence a été à nouveau mandatée en 2008 par l'administration pénitentiaire afin d'étudier la possibilité d'une extension supplémentaire de 160 places. À ce titre, un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 20 janvier 2009 pour la construction de cette extension en conception-réalisation : 4 groupements ont remis une offre en mai 2010 pour une sélection du groupement lauréat début 2011. Cette seconde extension sera réalisée dans l'enceinte existante sur les actuels terrains de sport. La capacité d'accueil sera ainsi portée à 730 places. Une extension de l'enceinte sera construite afin d'accueillir de nouvelles aires sportives. Outre la construction d'un quartier d'hébergement supplémentaire de 160 places, le projet comprend également la réhabilitation des services communs en tenant compte de l'augmentation globale de la capacité d'accueil du centre pénitentiaire : greffe, parloirs, services médicaux, cuisine sont autant d'espaces qui vont être rénovés et agrandis afin d'améliorer les conditions de détention pour les personnes détenues et les conditions de travail pour le personnel. Dans cette perspective, un bâtiment accueillant les services de l'administration sera également construit hors enceinte, le parc de stationnement sera réaménagé et sa capacité augmentée.

## CALENDRIER

**Mars 2009** : lancement de la consultation  
**2011** : notification du marché  
**2011** : démarrage des travaux  
**2014** : remise des clés

## CHIFFRES CLÉS

Capacité initiale : **490** places  
 Capacité actuelle : **570** places  
 Capacité après travaux : **730** places  
**3 620 m<sup>2</sup>** SU construits / **3 100 m<sup>2</sup>** SU réhabilités

## CONTRACTANTS

**Programmation** : groupement Atelier D. TESSIER / Indigo Ergonomie / BCCB  
**Conduite d'opération** : direction d'Infrastructure de la Défense de Fort-de-France  
**Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé** : APAVE  
**Contrôleur Technique** : SOCOTEC

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE RÉMIRE-MONTJOLY  
GUYANE (1973)

Le centre pénitentiaire de Guyane est situé à Rémire-Montjoly, commune proche de Cayenne. Livré en 1997, il disposait d'une capacité initiale de 469 places. Dans un contexte de forte croissance démographique, caractéristique du département de la Guyane, la Direction de l'Administration Pénitentiaire a décidé des mesures d'urgence qui visent à l'accroissement de la capacité globale du centre pénitentiaire. Une première tranche de 78 places intra-muros a été livrée en septembre 2008. Une deuxième tranche de 75 places, 60 places hommes et 15 places femmes, également située intra-muros est en cours de réalisation et doit être livrée en 2012. Une troisième tranche porte sur la réalisation de 145 places : 130 places en Quartier Centre de Détention (QCD) et la reconstruction du Quartier de Semi-Liberté (QSL) de 15 places. La nouvelle enceinte sera conçue comme un quartier semi-autonome avec ses propres services communs : parloirs, ateliers, locaux socio-éducatifs et terrain de sport. Elle dépendra en revanche de l'enceinte principale pour la préparation des repas, la buanderie et les services médicaux spécialisés. Cette dernière phase d'extension est au stade des études préalables, la livraison est prévue pour 2015. À l'issue de ces extensions, la capacité du centre sera portée à 752 places.

## CALENDRIER

**Extension 2** :  
 • **20 mars 2009** : lancement de la consultation  
 • **Septembre 2010** : choix du groupement titulaire  
 • **Novembre 2010** : notification du marché de conception-réalisation  
 • **2012** : remise des clés

**Extension 3** :  
 • **2011** : lancement de la consultation  
 • **2012** : choix du groupement titulaire  
 • **2015** : remise des clés

## CHIFFRES CLÉS

**Capacité** :  
 • Initiale : **469** places (livrée en 1997)  
 • Extension 1 : **78** places (livrée en septembre 2008)  
 • Extension 2 : **75** places (prévue en fin 2012)  
 • Extension 3 : **130** places (prévue en fin 2014)

**Coûts** :  
 • Extension 1 : **6 M€**  
 • Extension 2 : **5,6 M€**  
 • Extension 3 : en cours d'étude

## CONTRACTANTS

**Extension 2** :  
 • **Programmation** : Atelier 21  
 • **Conception-réalisation** : groupement Nofrayane - GDV - Acapa - Sodetec - Cete  
 • **Assistant à maîtrise d'ouvrage technique** : Iosis Antilles-Guyane  
 • **Conducteur d'opération** : direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane  
 • **Contrôleur technique** : bureau Véritas Antilles-Guyane  
 • **Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé** : Socotec Antilles-Guyane

**Extension 3** :  
 • **Programmation** : groupement Basalt Architecture / AT Osborne  
 • **Conducteur d'opération** : direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Guyane

OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES  
EN CONSULTATIONQUARTIERS NOUVEAU CONCEPT  
VAGUE 1 : 7 ÉTABLISSEMENTS

Le programme de 2 000 places en QNC a pour objet de garantir l'exécution des courtes peines d'emprisonnement selon deux types de détention, les détenus condamnés à de courtes peines d'emprisonnement (moins d'un an) et ceux arrivés en fin de peine (moins d'un an) bénéficiant du régime de semi-liberté ou peines aménagées. La première vague de réalisation concerne 7 établissements de 90 places, soit 630 places pour une livraison entre 2014 et début 2015 à Brest, Laon, Longuenesse, Ploemeur, Valence, Varennes-le-Grand et Toulon-la Farède. L'année 2010 a permis la sélection du lauréat du marché de C/R pour la réalisation de ces établissements. Deux autres vagues de 11 établissements suivront, ce qui portera à 1 530 le nombre de places nouveau concept sur l'ensemble du territoire.



## CALENDRIER

**Juin 2009** : choix des groupements de conception-réalisation admis à remettre une offre

**Début mars 2010** : transmission du dossier de consultation aux groupements de conception-réalisation

**Fin 2010** : sélection du groupement lauréat dont SPIE BATIGNOLLES est mandataire

**2013 / 2014** : remise des clés progressive des 7 QNC

Durée des travaux pour chaque QNC : **environ 1 an**

## CHIFFRES CLÉS

**85 M€** CFE

## CONTRACTANTS

**AMO** : SAMOP

**Contrôle Technique** : APAVE

**SPS** : DERKRA

MAISON D'ARRÊT MAJICAVO  
MAYOTTE (976)

La maison d'arrêt de Majicavo à Mayotte est confrontée à une forte surpopulation et à des carences en matière de sûreté pénitentiaire, de confort, de fonctionnement. L'opération consiste en la réhabilitation de la maison d'arrêt actuelle de 90 places et son extension, en site occupé, pour porter la capacité finale de l'établissement à 265 places. Le futur établissement comprendra notamment un bâtiment de détention pour hommes (151 places), une maison d'arrêt pour hommes (68 places) une pour femmes (6 places), un quartier pour mineurs (30 places) et un quartier d'accueil (10 places). Le projet intègre les contraintes liées au climat tropical, marqué notamment par des fortes précipitations saisonnières et par les risques de cyclones. En 2010, l'APIJ a finalisé le programme de l'opération et lancé la consultation selon la procédure de conception-réalisation. Deux groupements ont remis leur offre en novembre 2010.

## CALENDRIER

**2011** : notification du marché de conception-réalisation

**2012** : démarrage des travaux

**2014** : remise des clés

## CHIFFRES CLÉS

Capacité actuelle : **90** places

Capacité après travaux : **265** places

**1 000 m<sup>2</sup>** SU réhabilités / **6 000 m<sup>2</sup>** SU neufs

## CONTRACTANTS

**AMO** : SAMOP

**Conduite d'opération** : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte

**Contrôleur technique** : SOCOTEC

**Coordinateur sécurité et protection de la santé** : SOCOTEC

SERVICE PÉNITENTIAIRE  
D'INSERTION ET PROBATION  
LA RÉUNION  
SAINT-DENIS DE LA RÉUNION (974)

L'opération a pour objet la construction d'un bâtiment neuf sur le site de l'actuel centre pénitentiaire Domenjod, afin d'y accueillir l'antenne mixte Nord du Service d'Insertion et de Probation (SPIP) ainsi que la direction départementale du SPIP de la Réunion, toutes deux installées actuellement dans des locaux communs en centre-ville. Le SPIP sera situé hors enceinte, sur une zone identifiée, afin de profiter de la réserve foncière pour améliorer la synergie entre les services du SPIP et le centre pénitentiaire. En 2010, l'APIJ a mené les études de programmation et lancé la consultation de maîtrise d'œuvre selon la procédure de concours loi MOP. Le maître d'œuvre sera choisi en 2011.

## CALENDRIER

**2011** : notification du marché de maîtrise d'œuvre

**2012** : démarrage des travaux

**2013** : remise des clés du bâtiment

## CHIFFRES CLÉS

L'opération concerne un total de **54** agents pour l'antenne mixte nord, le Pôle Placement sous Surveillance Électronique et le siège SPIP la Réunion.

**820 m<sup>2</sup>** SU neufs

**2,6 M€** TTC coût travaux, valeur avril 2010

## CONTRACTANTS

**Programmation** : BRED AMO

**Conduite d'opération** : direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement à Saint-Denis de la Réunion

## LOT A (VALENCE, RIOM, LUTTERBACH) ET LOT B (BEAUVAIS) DRÔME (26), PUY DE DÔME (63), HAUT-RHIN (68), OISE (60)



Lutterbach

Le contrat de partenariat lot A du NPI comprend la réalisation de trois établissements pénitentiaires à Valence (Drôme), Riom (Puy de Dôme) et Lutterbach (Haut-Rhin). Le projet de contrat comprend également la réalisation des prestations suivantes : entretien courant, nettoyage, fourniture des fluides, gros entretien renouvellement et des services à la personne portant sur la restauration, l'hôtellerie, la cantine, le transport, la formation professionnelle, le travail volontaire des détenus et l'accueil des familles.

Le projet de contrat de partenariat lot B du NPI comprend la réalisation d'un seul établissement pénitentiaire à Beauvais (Oise) et des prestations relatives à l'entretien courant, au nettoyage, à la fourniture des fluides et au gros entretien renouvellement. Ce projet de contrat ne comprend aucun service à la personne. L'année 2010 a permis d'élaborer l'ensemble des programmes génériques pénitentiaires, fonctionnel, technique, entretien maintenance, services, mobilier et signalétique, ainsi que les dossiers d'enquête publique nécessaires à l'acquisition des terrains ou à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. L'évaluation préalable a reçu un avis favorable de la MAPPF fin novembre 2010, ce qui a permis un envoi de l'AAPC à la publication le 8 décembre 2010 pour les deux lots.



Beauvais

### CALENDRIER

**Décembre 2010** : AAPC

**2011** : sélection des candidats admis à participer au dialogue

**2012** : signature du contrat

**2013** : démarrage des travaux du 1<sup>er</sup> établissement

**2015** : remise des clés du 1<sup>er</sup> établissement du Lot A et de Beauvais

**2015** : remise des clés des autres établissements



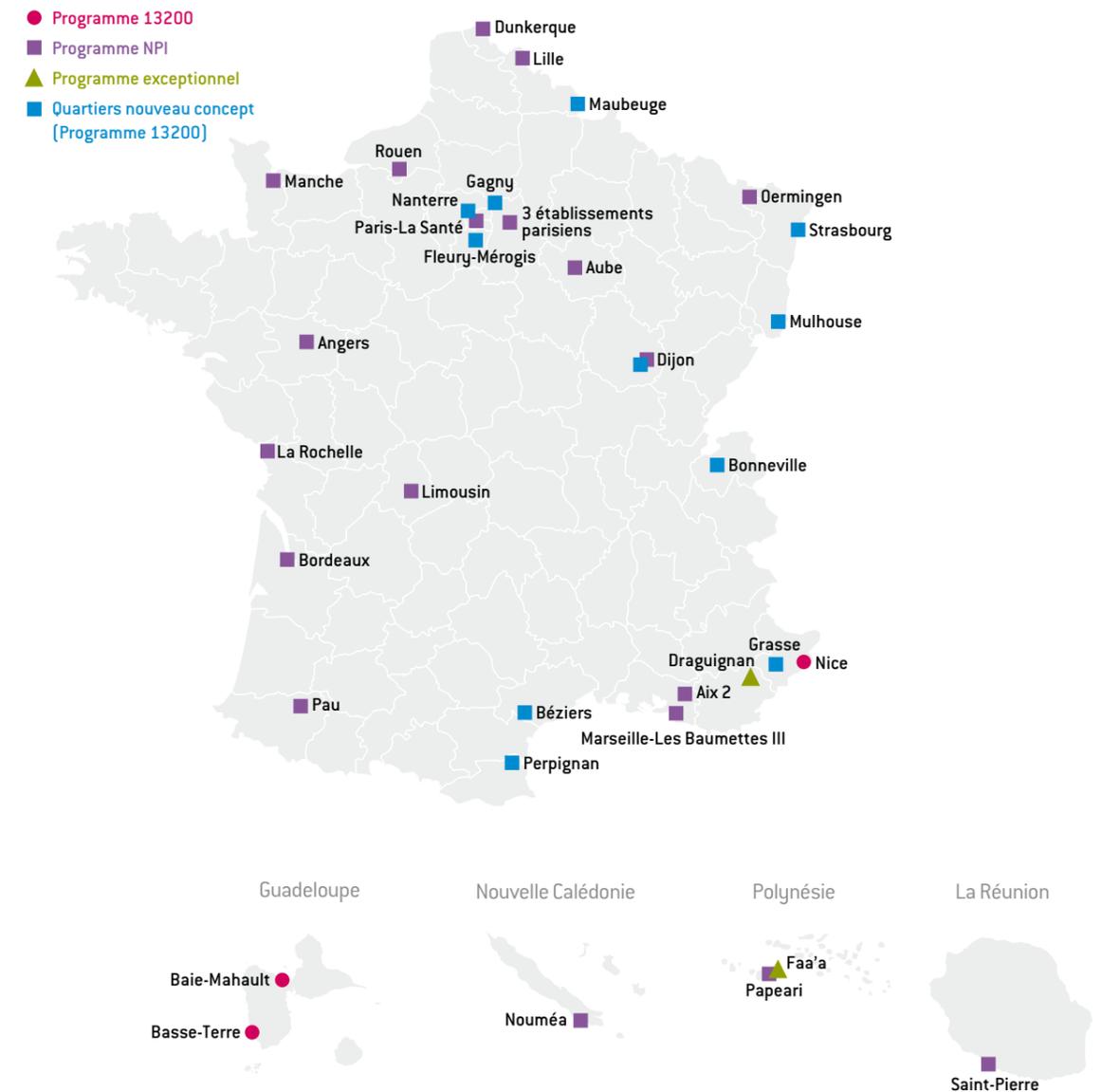
Riom



Valence

## OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES EN ÉTUDES PRÉALABLES ET RECHERCHES DE SITE

L'activité de l'Agence en 2010 en ce qui concerne la poursuite de l'acquisition de terrains, la gestion des procédures d'urbanisme et des expropriations s'est fortement accrue en raison des nouvelles commandes pénitentiaires : 33 opérations pénitentiaires sont en études préalables dont 19 pour le programme NPI. Ainsi, 23 dossiers de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et de mises en compatibilité sont en études pour le programme NPI. Par ailleurs, les dossiers d'acquisition et de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du centre pénitentiaire d'Orléans-Saran et du QNC de Toulon-La Farède ont abouti favorablement en 2010.



État des lieux au 31 décembre 2010.

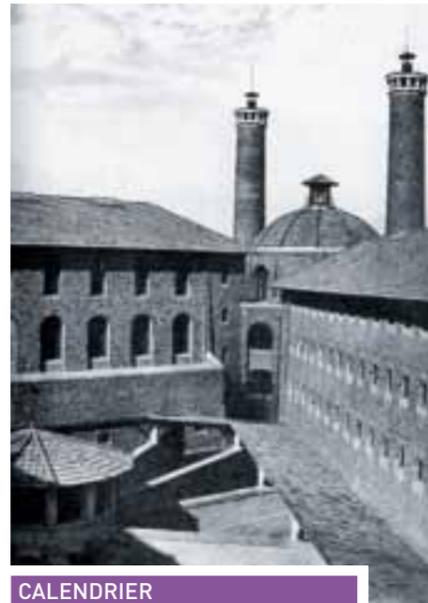
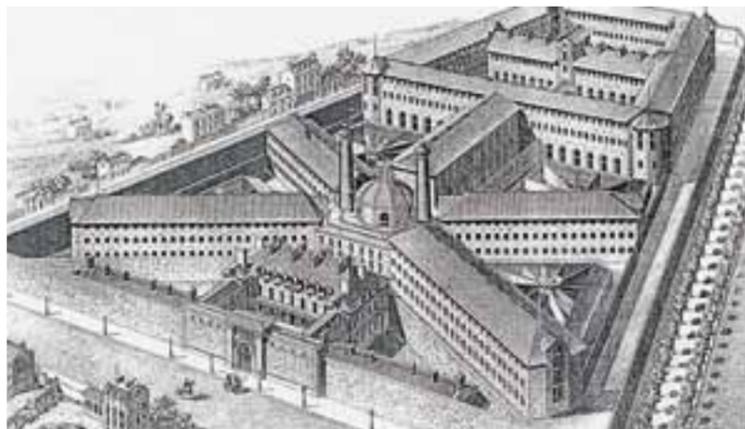
Perspectives complémentaires : les sites de Limousin et de Pau ont été substitués par ceux d'Eysses et de la Vendée.

## RÉHABILITATION DE LA MAISON D'ARRÊT DE PARIS-LA SANTÉ (MAPLS)

PARIS (75)

### Réhabiliter un établissement de grande valeur symbolique au cœur de la capitale

Inaugurée en 1867, la Maison d'Arrêt de Paris-la Santé, après bientôt 150 ans d'exploitation, se trouve dans un état de dégradation avancée. L'APIJ a été mandatée par le ministère de la Justice et des Libertés pour conduire l'opération de réhabilitation de cet établissement. Suite une procédure initiée en 2007 et finalement abandonnée, l'APIJ et l'Administration Pénitentiaire se sont engagées en 2010, sur la base des orientations fixées par le garde des Sceaux, dans une redéfinition du projet pour lui permettre de répondre aux nouveaux enjeux de capacité, de conditions de détention et de réinsertion. L'année 2011 verra le lancement de la procédure de consultation en partenariat public-privé, autour de ce projet marqué par des enjeux particuliers de respect de la valeur patrimoniale de l'établissement, d'intégration architecturale au cœur de la ville et de conduite en plein Paris d'une grande opération de réhabilitation.



### CALENDRIER

- 2010** : relance des études préalables
- 2011** : lancement de la procédure de consultation
- 2012** : signature du contrat de partenariat
- 2014** : début des travaux
- 2017-2018** : remise des clés

### CHIFFRES CLÉS

Capacité totale de **1 000 places** maximum  
 Environ **45 000 m<sup>2</sup> SHON**  
 Emprise du site de **2,8 hectares**

### CONTRACTANTS

**Assistant technique** : SAMOP, Perigee, GLI  
**Assistant juridique** : Norton Rose  
**Assistant financier** : KPMG

## AIX 2 BOUCHES-DU-RHÔNE (13)

Dans le cadre de la redéfinition du nouveau programme de reconstruction de l'actuel centre pénitentiaire de Marseille « les Baumettes », il a été décidé de réaliser un deuxième établissement pénitentiaire à Aix-en-Provence afin que le département des Bouches-du-Rhône soit doté d'ici à 2015 d'un nouveau parc immobilier pénitentiaire, tout en maintenant une capacité d'hébergement équivalente. Le choix d'un site à proximité de l'actuelle maison d'arrêt d'Aix-Luynes a été officialisé début juin 2010. L'établissement sera réalisé selon la procédure de PPP, limitée aux services bâtimentaires.



### CHIFFRES CLÉS

Capacité de **672 places** :  
 4 quartiers de **160 places**  
 (2 en mode fermé, 2 réversibles),  
 et un QA de **32 places**

## DRAGUIGNAN VAR (83)



Le centre pénitentiaire de Draguignan a été gravement sinistré lors des violentes intempéries qui ont frappé le Var, le 15 juin 2010. L'intégralité des sous-sols et des locaux situés en rez-de-chaussée du centre pénitentiaire, localisé en contrebas de la ville, ont été inondés, nécessitant le transfèrement de l'intégralité des détenus. À la suite de cet événement, l'administration pénitentiaire a demandé à l'APIJ d'étudier les différents scénarios relatifs à l'avenir de l'établissement pénitentiaire, puis, à l'issue de la décision de fermeture du centre pénitentiaire sinistré, de conduire les études préalables en vue de la construction d'un nouvel établissement dans l'agglomération de Draguignan.

## CENTRE PÉNITENTIAIRE DE POLYNÉSIE FRANÇAISE POLYNÉSIE FRANÇAISE (987)



### CALENDRIER

**2013** : démarrage du chantier  
**2016** : remise des clés

### CHIFFRES CLÉS

**410** places  
**24 000 m<sup>2</sup>** de SHON

Le projet apportera à l'économie polynésienne environ **320** emplois en phase travaux et **255** emplois permanents en période de fonctionnement

### CONTRACTANTS

**Programmation** : Couzane  
**AMO** : Iosis

L'actuel centre pénitentiaire de Faa'a Nutannia est caractérisé par une surpopulation chronique, des conditions de détention difficiles et un état de dégradation du bâti marqué par des non-conformités techniques. Dans ce cadre, l'APIJ a étudié en 2010 la faisabilité de la construction d'un nouveau centre de détention de Polynésie d'une capacité de 410 places. Le terrain retenu, de 10 hectares, situé sur la commune de Papeari a été transféré le 1<sup>er</sup> janvier 2011 du ministère de la Défense au ministère de la Justice et des Libertés. Le futur établissement accueillera deux quartiers de détention pour hommes, un quartier d'accueil, un quartier disciplinaire et un quartier d'isolement. Seront également créés des ateliers et locaux socioéducatifs destinés aux détenus, des locaux administratifs, une unité de consultations et de soins ambulatoires, et trois unités de vie familiale. Les spécificités insulaires propres à Tahiti seront prises en compte pendant les études, les travaux et en phase de mise en fonctionnement du futur établissement : prise en compte du contexte spécifique outre-mer, insertion paysagère dans le site, spécificités environnementales, climat, approvisionnement et adaptation au tissu d'entreprises locales, nécessité d'équipements robustes et exigeant peu d'entretien, taxes... En 2010, l'APIJ a mené les études préalables pour ce futur établissement qui entrera dans sa phase opérationnelle en 2011, avec le lancement de la consultation selon la procédure de conception-réalisation au 2<sup>e</sup> trimestre 2011. En parallèle, le centre pénitentiaire actuel de Faa'a sera modernisé, en tant que maison d'arrêt pour hommes, maison d'arrêt et centre de détention pour femmes et pour mineurs. L'APIJ mène actuellement les études de faisabilité de ce projet de modernisation.

## CENTRE PÉNITENTIAIRE DE NOUMÉA NOUVELLE CALÉDONIE (988)



Le centre pénitentiaire de Nouméa est implanté sur les vestiges de l'ancien dépôt du bague, certains bâtiments datent encore de cette époque (XIX<sup>e</sup>). L'établissement regroupe différents régimes de détention, sur environ 5 hectares, appartenant à la DAP. La capacité d'accueil théorique de l'établissement est de 192 places, mais celui-ci connaît une surpopulation importante (courant novembre 2010, le centre accueillait environ 400 détenus). Les bâtiments présentent des inadaptations fonctionnelles, des dégradations avancées conduisant à des évasions régulières. L'opération confiée à l'APIJ consiste en une réhabilitation lourde du site, pour disposer d'une capacité totale de 490 places. L'année 2010 a été principalement consacrée à la définition des scénarios d'aménagement pour la restructuration et la rénovation de centre pénitentiaire, ainsi qu'à la réalisation des études préalables et de pré-programmation. Toutefois une alternative portant sur le relogement de l'ensemble pénitentiaire vers un autre site à identifier est envisagée.

- 59 Données relatives à la gestion des opérations
- 65 Données relatives au budget de fonctionnement
- 70 Contrôle interne

## DONNÉES RELATIVES À LA GESTION DES OPÉRATIONS

### BILAN D'EXÉCUTION DES CONVENTIONS JUDICIAIRES ET PÉNITENTIAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2010

Ce bilan d'exécution établi à la fin de chaque exercice budgétaire permet de visualiser l'état de réalisation des commandes passées à l'Agence au niveau de chacune des conventions. Le même tableau est tenu à jour, en temps réel, par opération au sein d'une convention. Il est rappelé que, dans ces tableaux, ne sont pas pris en compte les crédits liés aux acquisitions foncières (l'Agence prépare et instruit les dossiers pour le compte du Ministère, qui assure en fin de procédure les paiements), ni les subventions à des collectivités locales pour des dépenses liées aux voiries et réseaux divers.

Au 31 décembre 2010, le montant des autorisations d'engagement attribuées à l'Agence pour les opérations couvertes par des conventions de mandat et d'études préalables et par le protocole de maîtrise d'ouvrage s'élevait à 2,505 milliards d'euros, dont 67,70 % avaient fait l'objet d'engagements juridiques (marchés passés par l'Agence). Le Ministère a versé à l'Agence, depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2010, 1,325 milliard d'euros (crédits de paiement) pour honorer les dépenses liées aux opérations. L'Agence avait consommé à la même date 95,25 % de ces crédits de paiement, soit un total de 1,262 milliard d'euros représentant un taux d'exécution des conventions de 43,45 %.

	A			B		C		D		E		Taux d'exécution de la convention fin 2010 : % E/A
	Montant convention ou total opérations protocole maîtrise d'ouvrage	AE attribuées par le Ministère	% B/A	Engagement des AE au niveau de l'Agence (EJP)	% C/B	Crédits de paiement versés par le Ministère	% D/A	Paiements effectués par l'Agence	% E/D			
CMSJ-02-01	324 256 694,88 €	330 971 372,64 €	102,07 %	258 963 181,82 €	78,24 %	250 545 898,74 €	77,27 %	245 886 562,38 €	98,14 %	75,83 %		
CMSJ-02-02	175 181 877,21 €	150 268 222,21 €	85,78 %	78 785 596,27 €	52,43 %	77 281 966,33 €	44,12 %	71 328 476,68 €	92,30 %	40,72 %		
EPSJ-02-01	8 951 149,16 €	9 579 464,33 €	107,02 %	7 093 653,83 €	74,05 %	6 126 920,57 €	68,45 %	4 976 955,23 €	81,23 %	55,60 %		
PMOA-SJ	437 027 654,00 €	107 942 128,65 €	24,70 %	7 191 552,16 €	6,66 %	10 051 000,00 €	2,30 %	2 003 928,58 €	19,94 %	0,46 %		
PPP PJ	7 600 000,00 €	11 960 000,00 €	157,37 %	2 064 476,76 €	17,26 %	5 540 000,00 €	72,89 %	500 578,54 €	9,04 %	6,59 %		
CMAP-02-01	263 710 655,81 €	263 692 510,24 €	99,99 %	247 958 634,10 €	94,03 %	247 258 946,83 €	93,76 %	245 693 044,69 €	99,37 %	93,17 %		
CMAP-02-02	538 274 735,37 €	538 274 735,37 €	100,00 %	354 346 572,99 €	65,83 %	199 024 250,00 €	36,97 %	184 398 587,90 €	92,65 %	34,26 %		
CMAP-02-03	122 425 764,20 €	120 599 604,67 €	98,51 %	116 124 622,51 €	96,29 %	115 909 504,25 €	94,68 %	114 977 836,49 €	99,20 %	93,92 %		
CMAP-03-01	110 600 000,00 €	110 600 000,00 €	100,00 %	108 902 952,61 €	98,47 %	107 626 852,23 €	97,31 %	107 558 092,71 €	99,94 %	97,25 %		
CMAP-03-02	433 146 000,00 €	380 662 914,57 €	87,88 %	358 848 001,22 €	94,27 %	234 511 248,18 €	54,14 %	227 572 024,52 €	97,04 %	52,54 %		
CMAP-03-03	18 725 000,00 €	18 725 000,00 €	100,00 %	17 372 588,04 €	92,78 %	17 200 000,00 €	91,86 %	15 661 349,27 €	91,05 %	83,64 %		
EPAP-02-01	12 205 942,91 €	12 094 945,92 €	99,09 %	9 852 368,54 €	81,46 %	8 718 236,28 €	71,43 %	7 495 113,51 €	85,97 %	61,41 %		
PPP	28 160 000,00 €	28 160 000,00 €	100,00 %	28 157 854,18 €	99,99 %	24 650 622,36 €	87,54 %	24 208 174,59 €	98,21 %	85,97 %		
PPP La Santé	3 320 000,00 €	3 320 000,00 €	100,00 %	2 369 484,28 €	71,37 %	1 680 000,00 €	50,60 %	1 216 768,13 €	72,43 %	36,65 %		
CLOPSI Rodez	19 102 722,00 €	19 102 722,00 €	100,00 %	2 817 150,75 €	14,75 %	2 025 900,89 €	10,61 %	1 222 032,56 €	60,32 %	6,40 %		
PMOA-AP	387 819 502,00 €	387 469 502,00 €	99,91 %	93 655 500,08 €	24,17 %	14 957 000,00 €	3,86 %	6 266 455,65 €	41,90 %	1,62 %		
PPP NPI	11 940 000,00 €	11 436 604,00 €	95,78 %	1 236 189,31 €	10,81 %	1 100 000,00 €	9,21 %	459 525,71 €	41,78 %	3,85 %		
PPP Perf. Energ.	420 000,00 €	420 000,00 €	100,00 %	380 259,90 €	90,54 %	165 000,00 €	39,29 %	32 636,84 €	19,78 %	7,77 %		
PPP DPJJ	650 000,00 €	650 000,00 €	100,00 %	228 971,13 €	0,00 %	230 000,00 €	35,38 %	228 971,13 €	99,55 %	35,23 %		
<b>TOTAL</b>	<b>2 903 517 697,54 €</b>	<b>2 505 929 726,60 €</b>	<b>86,31 %</b>	<b>1 696 349 610,48 €</b>	<b>67,69 %</b>	<b>1 324 603 346,66 €</b>	<b>45,62 %</b>	<b>1 261 687 115,11 €</b>	<b>95,25 %</b>	<b>43,45 %</b>		

Ces montants encore très limités traduisent le redémarrage des opérations après la pause induite par l'évolution de la nouvelle carte judiciaire.

**Précisions pour bien lire le tableau :**

**Montant des opérations couvertes par les conventions :** résulte du dernier CA de l'Agence (17 décembre 2010).

**AE attribuées par le Ministère :** données à jour au 31 décembre 2010.

**EJP :** source Sirepa/BO Agence au 31 décembre 2010.

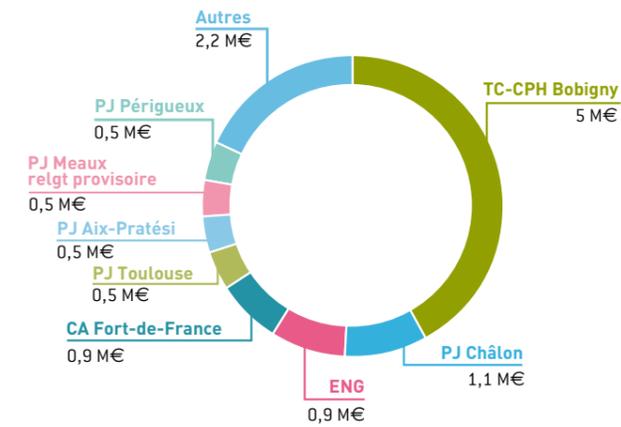
**Crédits de paiement versés par le Ministère :** situation au 31 décembre 2010.

**Paiements effectués par l'Agence :** source Sirepa/BP Agence au 31 décembre 2010.



## DÉPENSES DE L'EXERCICE 2010 ET RÉPARTITION PAR OPÉRATION

### ● RÉPARTITION PAR OPÉRATION DES DÉPENSES 2010 (12,1 M€) DOMAINE JUDICIAIRE



Service du contrôle de gestion et financement des opérations

Remarque : ces montants encore très limités traduisent le redémarrage des opérations après la pause induite par l'évolution de la nouvelle carte judiciaire.

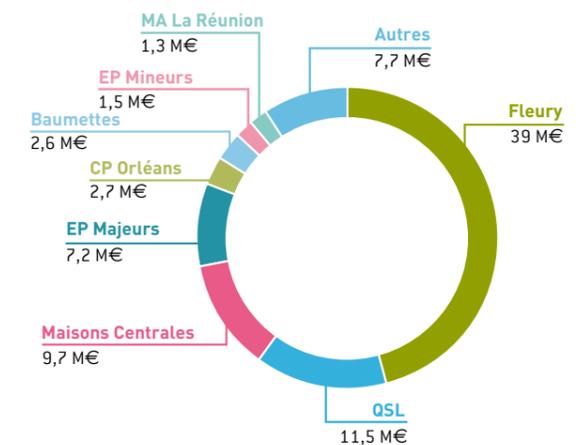
### ● MONTANT DES COMMANDES PASSÉES À L'AGENCE, ÉVOLUTION SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES

	2008	2009	2010
Conventions judiciaires	593 168 350 €	613 909 831 €	953 667 375 €
Conventions pénitentiaires	1 459 605 820 €	1 697 592 558 €	1 949 850 322 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 052 774 170 €</b>	<b>2 311 502 389 €</b>	<b>2 903 517 697 €</b>

### ● TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS FINANCIERS PAR LE MINISTÈRE ET TAUX D'EXÉCUTION DES COMMANDES PAR L'AGENCE

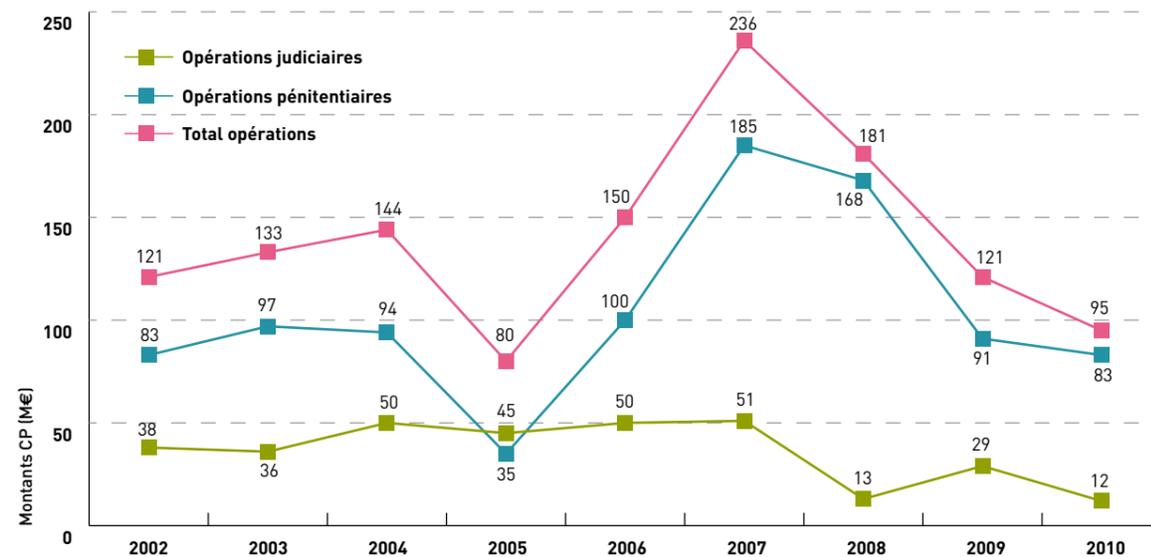
	2008	2009	2010
Taux d'exécution par des AE déléguées par le Ministère	97,28 %	97,28 %	86,31 %
Taux de consommation des AE par l'Agence	67,49 %	67,49 %	67,69 %
Taux d'exécution des conventions par des CP délégués par le ministère de la Justice et des Libertés	52,63 %	52,63 %	45,62 %
Taux d'exécution des conventions par l'Agence à partir des CP délégués par le ministère de la Justice et des Libertés	50,93 %	50,93 %	43,45 %
<b>MONTANT DES PAIEMENTS CUMULÉS DEPUIS LA CRÉATION DE L'AGENCE</b>	<b>1 045 575 796 €</b>	<b>1 166 386 147 €</b>	<b>1 261 687 115 €</b>

### ● RÉPARTITION PAR OPÉRATION DES DÉPENSES 2010 (83,3 M€) DOMAINE PÉNITENTIAIRE



## DONNÉES ET PERSPECTIVES PLURIANNUELLES (OPÉRATIONS EN MANDAT, HORS PPP)

## COURBES PLURIANNUELLES DES DÉPENSES DES OPÉRATIONS DE L'APIJ (HORS FONCIER - SUBVENTIONS COLLECTIVITÉS LOCALES)



## INDICATEURS DE PERFORMANCE

## PERFORMANCE DE LA PRODUCTION IMMOBILIÈRE DE L'APIJ (DU POINT DE VUE DU CONTRIBUABLE)

La ventilation des causes des écarts entre la Chancellerie et l'APIJ figure dans les détails suivants

	Unité	2008 Réalisation	2009 Réalisation	2010 Prévision PAP 2010	2010 Prévision mi-2010	2010 Réalisation	2011 Cible PAP 2010
Nombre de projets (immobilier judiciaire)	Nbre	5	9	26	23	24	25
Nombre de projets en retard (immobilier judiciaire)	Nbre	1	1	1	1	1	< 2
Nombre de projets en dépassement de coût (immobilier judiciaire)	Nbre	2	2	1	2	1	< 2
Pourcentage de surcoût sur l'ensemble des opérations judiciaires (immobilier judiciaire)	%	2,6	1,8	0,2	1	0,2	< 1
Nombre de projets (immobilier pénitentiaire)	Nbre	32	39	50	35	30	56
Nombre de projets en retard (immobilier pénitentiaire)	Nbre	8	8	7	6	7	< 4
Nombre de projets en dépassement de coût (immobilier pénitentiaire)	Nbre	3	5	1	3	13	< 3
Pourcentage de surcoût sur l'ensemble des opérations pénitentiaires commandées (immobilier pénitentiaire)	%	0,3	0,4	0,1	1,2	5,4	< 1

## Commentaires techniques

**1. Nombre de projets immobiliers** : ne sont décomptées que les opérations ayant fait l'objet d'une commande ferme de réalisation dans le cadre du conseil d'administration de l'Agence. Les prévisions au titre d'une année tiennent compte, d'une part, du plan de charge établi en relation avec la tutelle, et, d'autre part, des opérations appelées à sortir du champ de l'indicateur en raison de leur livraison ou de leur annulation.

**2. Nombre de projets en retard** : sont comptabilisées toutes les opérations, comprises dans le périmètre précédent, qui connaissent un retard effectif ou prévisionnel de plus de six mois entre le planning actualisé et le planning initial établi au moment de la commande.

**3. Nombre de projets en dépassement de coût** : sont comptabilisées toutes les opérations, comprises dans le périmètre précédent, qui connaissent un dépassement de coût effectif ou prévisionnel supérieur à 5 % en euros courants vis-à-vis du coût final estimé (CFE) approuvé en conseil d'administration, ou son équivalent en maîtrise d'ouvrage publique pour une opération en contrat de partenariat.

**4. Pourcentage de surcoût sur l'ensemble des opérations d'un champ (judiciaire ou pénitentiaire)** : est pris en compte l'ensemble des dépassements, ou, éventuellement des réflexions de coûts, rapporté au total des coûts finaux estimés (CFE) approuvés en conseil d'administration.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les projets en retard ou en dépassement de coût en 2010 sont les suivants :

- nombre de projets en retard (judiciaire) : tribunal de commerce et conseil des prud'hommes de Bobigny ;
- nombre de projets en dépassement de coût (judiciaire) : palais de justice de Périgueux ;
- nombre de projets en retard (pénitentiaire) : maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, quartiers de semi-liberté (trois sites), extension du centre pénitentiaire de Ducos (160 places),

extension du centre pénitentiaire de Rémire-Montjoly (75 places), service pénitentiaire d'insertion et de probation de La Réunion ;

- nombre de projets en dépassement de coût (pénitentiaire) : maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, quartiers de semi-liberté (trois sites), extension du centre pénitentiaire de Ducos (160 places), quartiers nouveau concept vague 1 (sept sites), service pénitentiaire d'insertion et de probation de La Réunion.

Détail des dépassements et réductions de coût en M€ et causes

JUDICIAIRE		
PJ Périgueux	Origine Chancellerie – chiffrage ARE insuffisant	3,4 M€
TC CPH Bobigny	Origine APIJ – Économie sur le CFE	- 2 M€
TOTAL*		1,4 M€
PÉNITENTIAIRE		
MA Fleury	Hausse de l'indice de la construction (BT01)	70,28 M€
QSL (3 sites)	Origine Chancellerie – modifications de programme	3,125 M€
Ext. Ducos 160p	Origine APIJ – effet d'un appel d'offres infructueux	6,06 M€
QNC V1 (7 sites)	Origine Chancellerie – modifications de programme	18,55 M€
SPIP La Réunion	Origine Chancellerie – modifications de programme	1,864 M€
TOTAL**		99,88 M€

\* Ce dépassement de coût de 0,2 % se décompose en + 0,5 % à l'origine de la Chancellerie et - 0,3 % à l'origine de l'APIJ.

\*\* Ces dépassements de coût de 5,4 % se décomposent en 3,8 % à l'origine exogène, 1,3 % à l'origine de la Chancellerie et 0,3 % à l'origine de l'APIJ.

Détail des dépassements de planning et causes

JUDICIAIRE		
TC CPH Bobigny	Origine Chancellerie – Décalage de l'opération	
Une opération retardée, à l'origine de la Chancellerie		
PÉNITENTIAIRE		
MA Fleury	Origine APIJ – délais travaux plus importants suite consultations	
QSL (3 sites)	Origine Chancellerie – modifications de programme	
Ext. Ducos 160p	Origine APIJ – effet d'un appel d'offres infructueux	
Ext. Rémire 75p	Origine APIJ – effet négociation suite à un appel d'offres	
SPIP La Réunion	Origine Chancellerie – modifications de programme	
Sept opérations retardées : quatre à l'origine de la Chancellerie et trois à l'origine de l'APIJ		

#### ● TAUX DE RÉALISATION DES PAIEMENTS PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS DE L'ANNÉE

	Opérations judiciaires		Opérations pénitentiaires		Total	
	Montant (M€)	Taux de réalisation	Montant (M€)	Taux de réalisation	Montant (M€)	Taux de réalisation
Prévisions de crédits de paiement 2003	48		105		153	
Consommation réelle de crédits de paiement 2003	36	75 %	97	92 %	133	87 %
Prévisions de crédits de paiement 2004	72		112		184	
Consommation réelle de crédits de paiement 2004	50	69 %	94	84 %	144	78 %
Prévisions de crédits de paiement 2005	61		89		150	
Consommation réelle de crédits de paiement 2005	45	74 %	35	39 %	80	53 %
Prévisions de crédits de paiement 2006	60		140		200	
Consommation réelle de crédits de paiement 2006	50	83 %	100	72 %	150	75 %
Prévisions de crédits de paiement 2007	53		198		251	
Consommation réelle de crédits de paiement 2007	51	97 %	185	93 %	236	94 %
Prévisions de crédits de paiement 2008	21		188		208	
Consommation réelle de crédits de paiement 2008	13	64 %	168	90 %	181	87 %
Prévisions de crédits de paiement 2009	36		115		151	
Consommation réelle de crédits de paiement 2009	29	81 %	91	79 %	121	80 %
Prévisions de crédits de paiement 2010	20		95		114	
Consommation réelle de crédits de paiement 2010	12	62 %	83	88 %	95	83 %

#### Commentaires :

Les prévisions transmises au SG/DSJ ou à la DAP au premier semestre de l'année n, sont prises en compte ici comme références pour l'année n. Les prévisions de crédits de paiement indiquées ci-dessus concernent uniquement les crédits de paiement affectés à l'Agence. Ainsi ne sont pas inclus ceux gérés directement par le secrétariat général (subventions d'investissements, acquisitions foncières en convention de mandat, convention DDT...) et considérés en dehors du coût final estimé des opérations.

Le taux de réalisation relativement faible en judiciaire s'explique pour trois raisons dont la première est la principale :

- la provision foncière prévue pour trois terrains sur 2010 n'a pas été consommée (7 M€), les négociations ayant pris plus de temps que prévu ;
- un décalage de l'opération CA Fort-de-France au vu du résultat des offres pour le marché de travaux est intervenu ;
- la provision concernant le contentieux sur le palais de justice de Grenoble n'a pas été consommée, le tribunal administratif n'ayant pas rendu sa décision à ce sujet.

Le taux de réalisation en pénitentiaire s'explique pour plusieurs raisons :

- les dépenses sur la maison d'arrêt de Fleury, le centre pénitentiaire des Baumettes et le centre pénitentiaire d'Orléans ont été décalées ;
- les dépenses pour la démolition de la maison d'arrêt Saint-Roch ont été surestimées : le montant des travaux est nettement plus faible que prévu ;
- les délais d'acquisitions foncières relatives au NPI ont été plus longs qu'espéré.

## DONNÉES RELATIVES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

### LES RECETTES

#### ● LA SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC VERSÉE PAR L'ÉTAT

La subvention pour charge de service public initialement prévue, après mise en réserve, à 8,429 M€ HT a été réduite en exécution à 8,127 M€ HT (9,721 M€ TTC). Elle était de 6,783 M€ en 2009.

#### ● LES AUTRES RECETTES

Depuis 2010, en application du décret n° 2010-43 du 12 janvier 2010, l'APIJ gère à part entière les personnels et moyens de fonctionnement de l'Établissement public du palais de justice de Paris (EPPJP), qui lui rembourse les crédits correspondants dans les conditions prévues par une convention de gestion passée entre les deux établissements. Les recettes en provenance de l'EPPJP s'élèvent en 2010 à 2,029 M€. Elles étaient de 1,337 M€ en 2009.

Par ailleurs, les produits financiers ont été ramenés de 286 K€ en 2009 à 47 K€ en 2010 en raison, notamment, de la baisse des taux d'intérêt.

#### ● LES RECETTES TOTALES

Les recettes de l'établissement, comprenant la subvention pour charge de service public, les produits financiers et les remboursements en provenance de l'EPPJP s'élèvent à 10,362 M€ HT (12,393 M€ TTC). Elles étaient de 8,394 M€ en 2009.

### LES DÉPENSES DE L'ÉTABLISSEMENT

L'Agence a disposé, pour sa propre gestion et celle de l'Établissement public pour le palais de justice de Paris, en 2010, d'un budget, tous chapitres confondus, de 11,77 M€ HT, soit 14,08 M€ TTC (montant après décision modificative n° 2). Elle a consommé les autorisations de dépenses à hauteur de 95,28 % ou encore 96,07 % avec crédits de report, soit au total 11,3 M€ HT (13,5 M€ TTC).

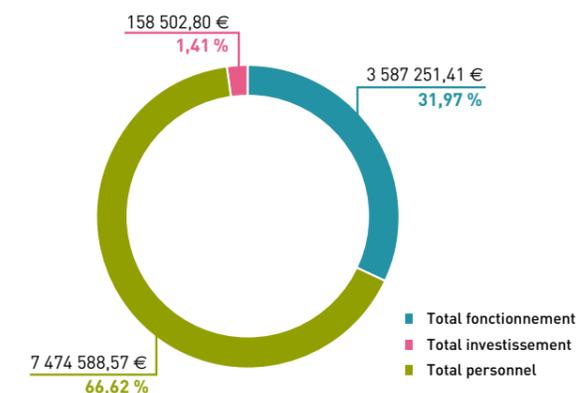
Les dépenses réalisées pour le compte de l'EPPJP sont incluses dans ces dépenses globales. En 2010 le montant de la contribution de l'EPPJP s'élève à 2,029 M€ HT soit 2,43 M€ TTC.



Service du budget et de la logistique

#### ● STRUCTURE DES DÉPENSES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT (GESTION COMMUNE AGENCE/EPPJP)

Budget exécuté 2010 APIJ - Principaux postes de dépenses



La structure de ce budget est stabilisée sur ces bases depuis 2007, néanmoins la part des dépenses de personnels, qui constituent le premier poste, augmente en 2010 (de 62,5 % à 66,6 %), de par l'effet en année pleine des recrutements supplémentaires autorisés pour l'EPPJP et de la réduction du loyer et des charges qui représentent la part principale des dépenses de fonctionnement.

### ● GESTION DU BUDGET 2010 ET TAUX DE CONSOMMATION DES CRÉDITS

	Crédits ouverts gestion commune	Total mandaté	% exécution
Total investissement avec crédits de report	280 167	252 176	90,01 %
Total fonctionnement	3 796 282	3 587 251	94,49 %
Total personnel	7 700 000	7 474 588	97,07 %
<b>BILAN GÉNÉRAL DÉPENSES</b>	<b>11 776 449</b>	<b>11 314 016</b>	<b>96,07 %</b>

Les taux de consommation (incluant le report des crédits de classe 2) demeurent élevés en 2010 du fait, notamment, d'une gestion très ajustée de la masse salariale.

% exécution du budget APIJ gestion commune

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Personnel	87,65 %	89,41 %	89,49 %	87,41 %	82,67 %	98,96 %	97,07 %
Fonctionnement	87,01 %	95,78 %	93,32 %	98,09 %	94,40 %	95,02 %	94,49 %
Investissement	16,37 %	89,44 %	99,55 %	37,73 %	50,94 %	79,39 %	90,01 %
<b>TOTAL</b>	<b>84,61 %</b>	<b>94,22 %</b>	<b>91,05 %</b>	<b>90,15 %</b>	<b>85,59 %</b>	<b>97,18 %</b>	<b>96,07 %</b>



### ● DÉPENSES DE PERSONNEL

Elles représentent 7,474 M€ en gestion commune, soit 66,6 % du budget.

Alors que les effectifs autorisés de l'APIJ en 2010 étaient de 95 ETP, le réalisé a été de 108,8 ETPT, dont 94,6 ETPT pour les activités propres de l'APIJ et 14,2 ETPT pour l'EPPJP, ce qui correspond à 110,1 ETP, soit encore 112 agents en moyenne annuelle.

Comme en 2009, la provision constituée au titre de la réforme du cadre de gestion du personnel (200 000 euros) n'a pas été utilisée, cette réforme étant liée au contrat de performance dont la signature n'a eu lieu qu'en fin d'année 2010.

Le taux de consommation des crédits de personnel au titre de la gestion commune se maintient à un haut niveau de consommation : 97,07 % après un taux de 98,96 % en 2009.



Agence comptable

### ● ANALYSE DE LA COMPOSITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

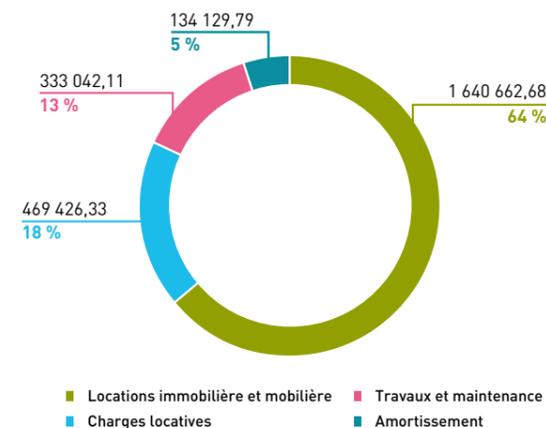
#### Dépenses de fonctionnement

Elles représentent 3,587 M€, soit 32 % du budget contre 36 % en 2009. La consommation du budget de fonctionnement est stabilisée à un bon niveau avec 94,5 %, taux proches de ceux de 2008 (94,4 %) et de 2009 (95 %).

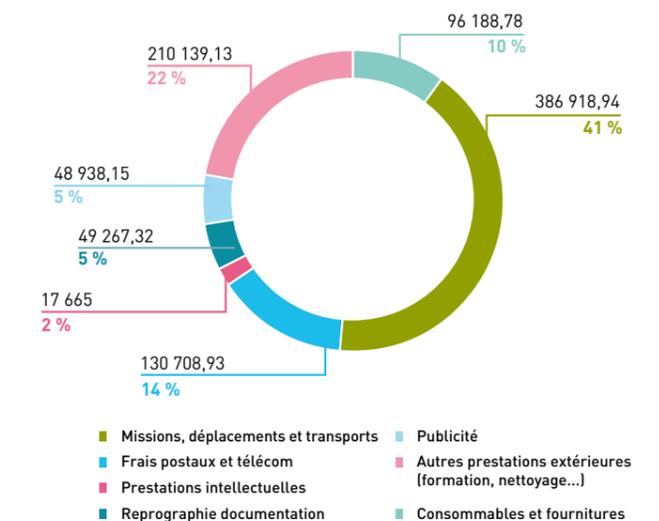
**Les charges fixes** avec un montant de 2,6 M€ (dont 2,1 M€ au titre des loyers et charges locatives) représentent 72 % des dépenses de fonctionnement et 23 % du budget global. Elles enregistrent un recul de plus de 2 % en raison de la baisse du loyer et des charges suite à la restitution de 900 m<sup>2</sup>, intervenue en septembre.

**Les charges variables** (transport, frais postaux, télécommunications, consommables...), qui représentent 9 % du budget total, après une augmentation de 12 % en 2009 liée essentiellement à la croissance des effectifs, restent stables.

#### Charges fixes 2010 de l'APIJ



#### Charges variables 2010 de l'APIJ



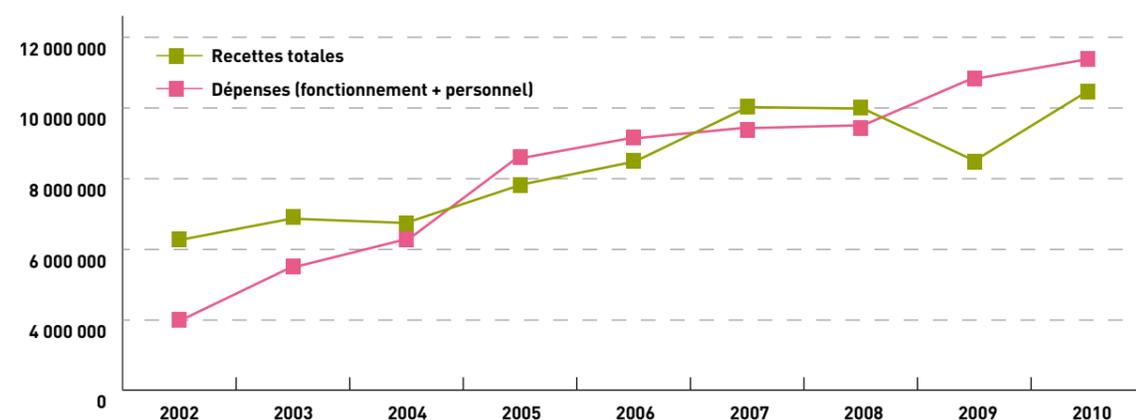
#### ● DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement, hors opérations et hors crédits de report, représentent 158,5 K€, soit 1,4 % du budget total de l'établissement. Elles ont été notamment consacrées à l'achat de matériels informatiques (serveurs, ordinateurs, onduleurs, vidéoprojecteurs), de dispositifs de vidéosurveillance et de visioconférence et à l'acquisition de

diverses licences (notamment le logiciel NQI de suivi des opérations, des licences de cryptage et d'antivirus et la suite office 2010). Le renouvellement du parc informatique des opérationnels de l'établissement ainsi qu'une partie du développement du logiciel NQI ont fait l'objet de crédits de reports à hauteur de près de 100 000 € HT.

### ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE L'AGENCE

#### ● ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE L'APIJ (COMMUN)

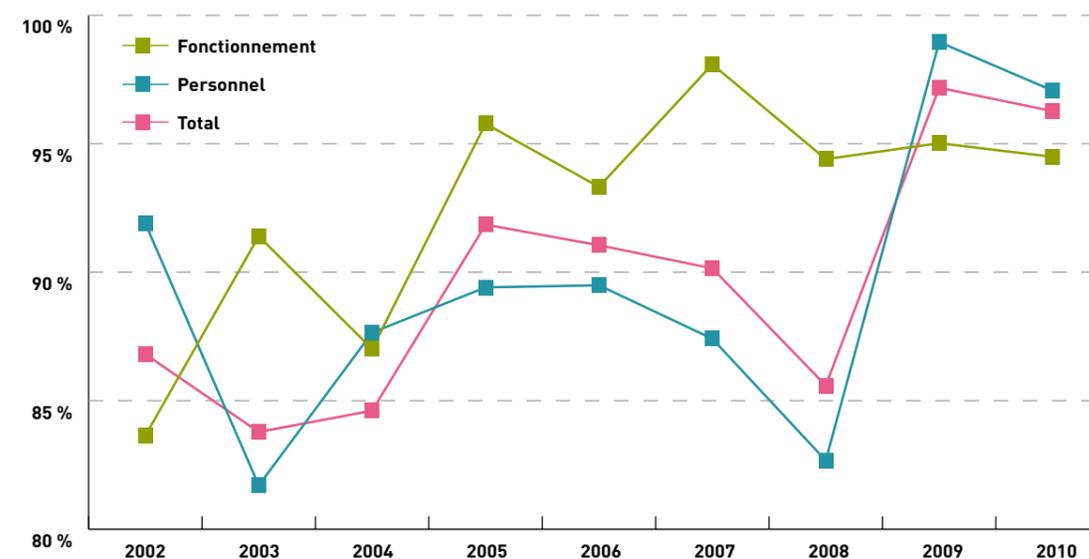


Au terme de la gestion 2010, le résultat prévisionnel dégage une perte de 699 774 € qui, compte tenu des montants des amortissements, induit une insuffisance d'autofinancement de 567 144 € et, après prise en compte des acquisitions (budget d'investissement), un prélèvement sur le fonds de roulement de 724 147 €.

Le fonds de roulement qui, fin 2009, s'élevait à 1 949 506 €, est donc ramené au 31 décembre 2010 à 1 225 359 €.

#### ● INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### Taux de consommation des crédits ouverts au budget de fonctionnement de l'APIJ



L'indicateur de performance retenu pour la gestion du budget de fonctionnement de l'Agence est le taux de consommation des crédits.

Les dépenses sont réellement stabilisées à partir de 2005. Les deux premières années de fonctionnement ont été marquées par la montée en charge de l'établissement public (avec la gestion de surnombres en 2002). En 2004, a été prise en charge la gestion de l'EPPJP.

Le taux de consommation des crédits de fonctionnement reste stable à un niveau élevé (94,5 %). Celui des crédits de personnel enregistre à nouveau un niveau record (97 %) grâce à une politique volontariste de recrutement et à une gestion tendue des effectifs.



## CONTRÔLE INTERNE

L'Agence a rendu, en décembre 2010, un rapport sur la mise en place d'un contrôle interne à l'APIJ. Adossé à une première cartographie des risques, ce rapport fait état des actions prioritaires engagées pour renforcer la maîtrise des

risques financiers et la fiabilisation des comptes de l'Agence, en privilégiant le suivi et la gestion des principaux risques mis en exergue par des évaluations internes.

### OBJECTIFS ET PÉRIMÈTRE DU CONTRÔLE INTERNE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le contrôle interne se définit comme l'ensemble des dispositifs, organisés, formalisés et permanents, choisis par l'encadrement, mis en œuvre par les responsables de tous niveaux pour maîtriser le fonctionnement de leurs activités. Ces dispositifs sont destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation de leurs objectifs :

- La réalisation et l'optimisation des opérations.
- La protection des actifs et des ressources financières.
- La fiabilité des informations comptables et financières.
- La conformité aux lois et règlements.
- La qualité des prestations.

Le contrôle interne a plus particulièrement porté sur l'archivage et la documentation, d'une part, et sur la passation et l'exécution des marchés publics, d'autre part. Ce périmètre a vocation à s'élargir à d'autres activités de l'établissement public.



### CARTOGRAPHIE DES PRINCIPAUX RISQUES COMPTABLES

Avec près de 100 opérations en charge et un volume significatif de marchés publics (5 531 mandats recensés en 2010 – dont 4 021 au titre des opérations d'investissement, et 15 510 au titre du fonctionnement de l'Agence, 167 marchés dont 31 marchés et contrats d'un montant supérieur à 45 000 € hors taxes), l'APIJ, opérateur technique spécialisé du Ministère est logiquement exposée à plusieurs facteurs de risques.

**Le non-respect de la réglementation juridique et financière :** les changements réguliers de la réglementation (code des marchés publics, droit social, etc.) peuvent se traduire par le rejet des dossiers, voire aboutir à des contentieux. Bien que ponctuels, ces risques existent.

**La fraude :** de par ses domaines d'intervention et en raison des risques qui leur sont attachés (immobilier judiciaire et immobilier pénitentiaire), l'APIJ attache une importance primordiale à la probité de ses collaborateurs. Nonobstant, l'APIJ a tenté de réduire au maximum le risque de fraude : les délégations de signature sont encadrées, les outils comptables sont dotés de codes confidentiels sans lesquels aucun visa ne peut être apposé, et les contrôles hiérarchiques sont possibles à chacune des étapes de toute procédure. Une charte de déontologie a été diffusée.

**Des erreurs de facturation :** des erreurs de facturation et de mauvaises imputations comptables ont pu être relevées, grâce aux contrôles internes effectués lors de l'instruction des dossiers. Les contrôles sont renforcés grâce à la mise en place à l'Agence d'un service financier centralisé, aux

vérifications que permet l'outil de gestion comptable SIREPA qui a été rénové, et à l'analyse périodique des rejets opérés par l'agence comptable. L'Agence va poursuivre les actions déjà conduites en termes de formation d'une part, et de rappel des procédures d'autre part, via son intranet. Enfin, une démarche de qualité a été engagée par l'Agence sous forme d'ateliers thématiques mensuels, réunissant un panel représentatif des services concernés (agence comptable, assistants de projet, service juridique et des marchés, service financier).

**L'insuffisance de justificatifs :** constaté ponctuellement, ce risque porte principalement sur des factures courantes, sur les frais de missions et de déplacements, ainsi que sur l'exécution des marchés. Des préconisations ont été formulées à l'issue de l'étude engagée sur la politique de conservation et d'archivage des pièces justificatives (marchés, factures).



**De mauvaises prévisions budgétaires, conduisant à un blocage des opérations :** bien que faible, cette anomalie a pu être ponctuellement constatée. Le partage de l'information entre les services gestionnaires et les équipes opérationnelles est ici primordial. C'est pourquoi l'Agence a mis en place une revue des projets, au cours de laquelle chaque équipe procède, à tour de rôle, aux échanges d'information avec la Direction générale et avec les services transversaux de l'APIJ.

Afin de poursuivre cette démarche, une formation des nouveaux arrivants à la gestion publique a été inscrite au calendrier des formations 2010-2011 de l'Agence.

Le contrat de performance de l'Agence, entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2011, définit une série d'actions visant à la fiabilisation renforcée des prévisions financières et de l'estimation du coût des opérations.

### LE PILOTAGE DU CONTRÔLE INTERNE DANS UN OBJECTIF D'AMÉLIORATION CONTINUE

Le renforcement des procédures de gouvernance, la définition des délais de production des documents comptables, la mise en place d'un contrôle interne comptable suivi de façon systématique, sont inscrits au plan de charge de l'Agence. L'Agence va mettre en place un système de pilotage permanent et procédera à des évaluations périodiques. L'étendue et la fréquence des évaluations dépendront essentiellement du niveau de risques et de l'efficacité du processus de surveillance.

**AAPC**  
Avis d'appel public à concurrence

**ACEM**  
Assistance et conseil pour l'exploitation et la maintenance

**ADEME**  
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

**AMO**  
Assistance à maîtrise d'ouvrage

**AOT/LOA**  
Autorisation d'occupation temporaire – location avec option d'achat

**APD**  
Avant-projet détaillé

**APS**  
Avant-projet sommaire

**BCT**  
Bureau de contrôle technique

**BET**  
Bureau d'études techniques

**CA**  
Cour d'appel

**CD**  
Centre de détention

**CFE**  
Coût final estimé

**CHS**  
Comités d'hygiène et de sécurité

**CJD**  
Centre des jeunes détenus

**CNOA**  
Centre national d'observation et d'affectation

**CP**  
Centre pénitentiaire

**CPA**  
Centre pour peines aménagées

**CPH**  
Conseil de prud'hommes

**CSL**  
Centre de semi-liberté

**CTP**  
Comité technique paritaire

**DAGE**  
Direction de l'administration générale et de l'Équipement

**DAP**  
Direction de l'administration pénitentiaire

**DAPA**  
Direction de l'architecture et du patrimoine (Ministère de la Culture)

**DCE**  
Dossier de consultation des entreprises

**DDE**  
Direction départementale de l'Équipement

**DGD**  
Décompte général définitif

**DISP**  
Direction interrégionale des services pénitentiaires

**DPJJ**  
Direction de la protection judiciaire et de la jeunesse

**DRAC**  
Direction régionale des affaires culturelles (Ministère de la Culture)

**DSJ**  
Direction des services judiciaires

**DULE**  
Direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement (Préfecture de Paris)

**DUP**  
Déclaration d'utilité publique

**ENG**  
École nationale des greffes

**EPE**  
Établissement de placement éducatif

**EPM**  
Établissement pénitentiaire pour mineurs

**HQE**  
Haute qualité environnementale

**INRAP**  
Institut national de recherches archéologiques préventives

**JAP**  
Juge d'application des peines

**LOLF**  
Loi organique relative aux lois de finances (1<sup>er</sup> août 2001)

**LOPJ**  
Loi d'orientation et de programmation judiciaire (9 septembre 2002)

**LOPSI**  
Loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (29 août 2002)

**MA**  
Maison d'arrêt

**MAF**  
Maison d'arrêt des femmes

**MAH**  
Maison d'arrêt des hommes

**MAPP**  
Mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariats

**MOE**  
Maîtrise d'œuvre

**MOP (loi)**  
Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée

**PCI**  
Poste de centralisation de l'information

**PEP**  
Porte d'entrée principale

**PLU**  
Plan local d'urbanisme

**POS**  
Plan d'occupation des sols

**PPP**  
Partenariat public-privé

**QCP**  
Quartier courtes peines

**QLP**  
Quartier longues peines

**QNC**  
Quartier nouveau concept

**QSL**  
Quartier de semi-liberté

**SAR**  
Service administratif régional

**SDAP**  
Service départemental de l'architecture et du patrimoine (Ministère de la Culture)

**SDIS**  
Service départemental d'incendie et de secours

**SHON**  
Surface hors œuvre nette

**SMPR**  
Service médico-psychiatrique régional

**SU**  
Surface utile

**TC**  
Tribunal de commerce

**TGI**  
Tribunal de grande instance

**TI**  
Tribunal d'instance

**TPE**  
Tribunal pour enfants

**UCSA**  
Unité de consultations et de soins ambulatoires

**UVF**  
Unité de visite familiale

**VRD**  
Voirie et réseaux divers



Document édité par le service communication de l'APIJ

Conception et réalisation  
KAZOAR

Impression  
Imprimerie Nouvelle

Crédits iconographiques

- Couverture : Willy Berré, Nicolas Fussler, Guillaume Maucuit Lecomte, Marie-Christine Chaudagne
- 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de couverture : APIJ • Sommaire : Marie-Christine Chaudagne, Nicolas Fussler, Willy Berré, DR
- P 2 : DR, APIJ / P 4 : Caroline Montagné, Nicolas Fussler
- P 5 : APIJ • P 6 : Marie-Christine Chaudagne, Guillaume Maucuit Lecomte • P 7 : Caroline Montagné, DAP, DSJ
- P 8 : APIJ DR • P 10, 11 : APIJ
- P 12 : Rémy Ravon, Willy Berré
- P 12, 14, 15 : APIJ • P 16, 17 : APIJ, Jacques Gonfreville Architecte, AZEMA Architectes, Archi 5 Prod, Benoît Grimbert • P 19 : APIJ, Rémy Ravon • P 20 : Nicolas Fussler, Willy Berré • P 21 : Patrice Grunenberger/Studio-Expressions • P 24 : Nicolas Fussler • P 25 : Julien Hervieux
- P 26 : APIJ • P 27 : Dominique Coulon • P 28 : DR
- P 29, 30, 31, 32 : APIJ DR • P 33, 34 : DR
- P 35, 36, 37 : APIJ • P 38 : Willy Berré
- P 39 : Guillaume Maucuit Lecomte
- P 40, 41 : Benoît Grimbert, APIJ • P 42, 43 : Willy Berré, DR
- P 44 : Guillaume Maucuit Lecomte
- P 45 : Willy Berré, Archi 5 Prod • P 46 : DR
- P 47 : Archi 5 Prod, AZEMA Architectes
- P 48 : AA'E • P 49 : Jacques Gonfreville Architecte
- P 51 : DR • P 52 : APIJ • P 54, 55, 56, 57 : DR
- P 60 : Nicolas Fussler • P 61 : APIJ, Willy Berré
- P 65 : APIJ • P 66 : Willy Berré • P 67 : APIJ
- P 69 : Willy Berré • P 70 : DR
- P 71 : Rémy Ravon



[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

30, rue du Château des Rentiers  
75013 Paris  
Tél. : 33 (0)1 53 94 88 00  
Fax : 33 (0)1 53 94 89 00  
[www.apij.justice.fr](http://www.apij.justice.fr)